

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

11 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 132 450

21 N° d'enregistrement national : 22 01172

51 Int Cl⁸ : B 23 K 20/12 (2022.01)

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 10.02.22.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 11.08.23 Bulletin 23/32.

56 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

Demande(s) d'extension :

71 Demandeur(s) : STIRWELD Société par actions simpli-
fiée (SAS) — FR.

72 Inventeur(s) : SEVESTRE Gilles et IDOT Simon.

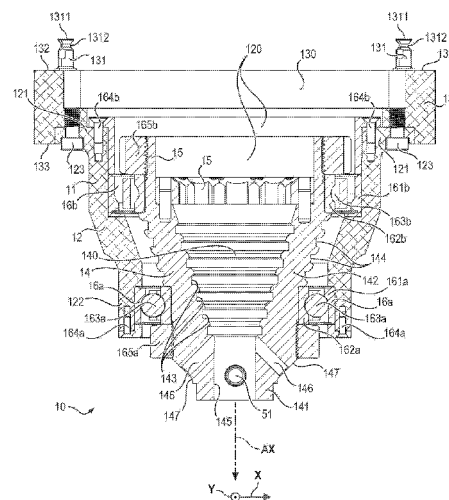
73 Titulaire(s) : STIRWELD Société par actions simplifiée
(SAS).

74 Mandataire(s) : REGIMBEAU.

54 Accessoire d'interface de travail, kit de travail et procédé de soudage par friction-malaxage.

57 L'invention concerne un accessoire (10) d'interface de travail, comportant un corps extérieur (11) ayant une paroi (12) délimitant un logement (120) pour l'introduction d'une partie rotative (301, 302) d'une tête de soudage par friction-malaxage, une platine supérieure (13) comportant des parties (131) de fixation contre la tête, un arbre central (14) rotatif dépassant pour porter un outil de travail, l'arbre (14) comportant un manchon (15) intérieurement denté d'accouplement pour permettre l'entraînement en rotation de l'arbre (14), lorsqu'une couronne extérieurement dentée de la partie rotative de la tête tourne dans le manchon (15).

Figure pour l'abrégié: Figure 2



FR 3 132 450 - A1



Description

Titre de l'invention : Accessoire d'interface de travail, kit de travail et procédé de soudage par friction-malaxage

- [0001] L'invention concerne un accessoire d'interface de travail, destiné à être monté sur une tête de soudage par friction-malaxage, ainsi qu'un kit comportant cet accessoire.
- [0002] Les têtes de soudage par friction-malaxage permettent de réaliser des soudures bord à bord de deux pièces. Pour ce faire, un pion rotatif saillant bordé par un épaulement est mis en rotation par la tête et est déplacé le long du joint entre les deux bords des pièces, pour réaliser par friction-malaxage du matériau des pièces une ligne de soudure le long de ce joint.
- [0003] Le document EP-B-3 389 913 décrit un exemple de tête de de soudage par friction-malaxage.
- [0004] L'un des problèmes de ces têtes de soudage est que la soudure effectuée par le déplacement de la tête et la rotation du pion génère des aspérités et des bavures saillantes résiduelles le long de la ligne de soudure. L'autre problème est qu'il n'est pas possible d'ajouter un outil de travail de manière automatisée
- [0005] Un travail supplémentaire peut donc être nécessaire pour éliminer ces aspérités et bavures ou peut être nécessaire pour d'autres opérations, d'enlèvement de matière par exemple.
- [0006] Un objectif de l'invention est d'obtenir un accessoire d'interface de travail, qui permette d'éliminer ces aspérités et bavures en utilisant la tête de soudage par friction-malaxage ou qui permette toute autre opération d'enlèvement de matière.
- [0007] A cet effet, un premier objet de l'invention est un accessoire d'interface de travail, destiné à être monté sur une tête de soudage par friction-malaxage,
 caractérisé en ce que l'accessoire d'interface de travail comporte un corps extérieur ayant une première paroi latérale délimitant un premier logement ouvert sur le dessus pour l'introduction d'une partie rotative de la tête,
 l'accessoire d'interface de travail comporte une platine supérieure, qui est fixée sur une partie supérieure de la première paroi latérale ou qui est d'une seule pièce avec la partie supérieure de la première paroi latérale, qui a une première ouverture supérieure raccordée au premier logement et qui comporte des parties de fixation contre la tête,
 l'accessoire d'interface de travail comportant un arbre central, qui est monté d'une manière rotative dans la première paroi latérale autour d'un axe de rotation,
 l'arbre central ayant une deuxième partie inférieure, qui dépasse d'une première partie inférieure de la première paroi latérale vers le bas et qui est destiné à porter un outil de travail,

l'arbre central comportant dans le premier logement un manchon intérieurement denté d'accouplement pour permettre l'entraînement en rotation de l'arbre central, lorsqu'une couronne extérieurement dentée de la partie rotative de la tête tourne dans le manchon intérieurement denté d'accouplement autour de l'axe de rotation.

- [0008] Grâce à l'invention, l'accessoire d'interface permet d'entraîner en rotation un outil de travail permettant d'éliminer les aspérités et des bavures saillantes résiduelles apparaissant le long de la ligne de soudure suite à l'opération de soudage par friction-malaxage effectuée par le pion de la tête seule ou d'autres opérations d'enlèvement de matière. L'accessoire d'interface permet d'entraîner en rotation l'outil de travail à partir de la rotation de la partie rotative de la tête faisant tourner son pion. L'accessoire d'interface permet ainsi de détourner la ligne de soudure par l'outil de travail à partir de la tête. Cette opération de détournement de la ligne de soudure peut être effectuée rapidement après la réalisation de la ligne de soudure par friction-malaxage par la tête.
- [0009] Suivant un mode de réalisation de l'invention, chaque partie de fixation comporte un mécanisme de préhension comportant un système de pinces de serrage qui est fixée à la platine.
- [0010] Suivant un mode de réalisation de l'invention, chaque partie de fixation comporte une tirette de préhension, qui est fixée à la platine.
- [0011] Suivant un mode de réalisation de l'invention, au moins un palier de support de rotation de l'arbre central autour de l'axe vertical de rotation est disposé entre l'arbre central et la première paroi latérale.
- [0012] Suivant un mode de réalisation de l'invention, le palier de support de rotation de l'arbre central est un montage de roulement, comportant au moins un premier guide de roulement fixé à la première paroi latérale, au moins un deuxième guide de roulement, qui est fixé à l'arbre central et qui est rotatif par rapport au premier guide de roulement.
- [0013] Suivant un mode de réalisation de l'invention, l'arbre central comporte une deuxième paroi latérale délimitant un deuxième logement ouvert sur le dessus pour l'introduction de la partie rotative de la tête, le deuxième logement étant compris dans le premier logement, le manchon intérieurement denté d'accouplement étant fixé à la deuxième paroi latérale ou étant d'une seule pièce avec la deuxième paroi latérale et prolongeant le deuxième logement.
- [0014] Suivant un mode de réalisation de l'invention, la deuxième paroi latérale a une largeur horizontale diminuant entre le manchon intérieurement denté d'accouplement et la deuxième partie inférieure de l'arbre central.
- [0015] Suivant un mode de réalisation de l'invention, la deuxième paroi latérale comporte des rainures intérieures et/ou des rainures extérieures.
- [0016] Suivant un mode de réalisation de l'invention, les rainures intérieures et/ou les

rainures extérieures sont transversales à l'axe de rotation.

- [0017] Suivant un mode de réalisation de l'invention, la deuxième partie inférieure de l'arbre central comporte un évidement inférieur central, dans lequel est destiné à être fixé l'outil de travail ou un support de l'outil de travail.
- [0018] Suivant un mode de réalisation de l'invention, la deuxième partie inférieure de l'arbre central comporte, en plus de l'évidement inférieur central, au moins un canal de traversée entre le deuxième logement et une surface extérieure de la deuxième partie inférieure.
- [0019] Un deuxième objet de l'invention est un kit de travail, comportant l'accessoire d'interface de travail tel que décrit ci-dessus,
 caractérisé en ce que le kit de travail comporte en outre un berceau, séparé de l'accessoire d'interface de travail,
 le berceau comportant un support supérieur et des éléments de soutien fixés souples ou rigides sous le support supérieur pour maintenir le support supérieur à une hauteur déterminée au-dessus d'une extrémité inférieure des éléments de soutien,
 le support supérieur étant apte à soutenir la platine supérieure de l'accessoire d'interface de travail,
 le support supérieur comportant une deuxième ouverture tournée vers le haut pour la traversée du corps extérieur de l'accessoire d'interface de travail entre les éléments de soutien, lorsque l'accessoire d'interface de travail est disposé dans une position de rangement sur le support supérieur.
- [0020] Suivant un mode de réalisation de l'invention, le berceau comporte une plaque inférieure de montage, fixée à l'extrémité inférieure des éléments de soutien.
- [0021] Suivant un mode de réalisation de l'invention, le kit de travail comporte en outre la tête de soudage par friction-malaxage, laquelle comporte un bâti et la partie rotative inférieure, montée d'une manière rotative par rapport au bâti et dépassant de celui-ci vers le bas,
 le bâti comportant une deuxième platine d'appui sur la platine supérieure,
 la deuxième platine portant des pinces actionnables de préhension des parties de fixation,
- [0022] la deuxième platine comportant un mécanisme de préhension comportant un système de pinces de serrage, qui est tourné vers le bas et qui est destiné à être fixé sur les parties de fixation de la platine supérieure de l'accessoire, ou les parties de fixation de la platine supérieure de l'accessoire comportant un mécanisme de préhension comportant un système de pinces de serrage, qui est tourné vers le haut et qui est destiné à être fixé sur d'autres parties de fixation de la deuxième platine de la tête de soudage.
- [0023] Suivant un mode de réalisation de l'invention, les parties de fixation de la platine su-

périeure de l'accessoire comportent chacune une tirette, qui est tournée vers le haut et qui est fixée à la platine de préhension, ou les autres parties de fixation de la deuxième platine de la tête de soudage comportent chacune une tirette, qui est tournée vers le bas et qui est fixée à la deuxième platine.

[0024] Suivant un mode de réalisation de l'invention, les pinces actionnables de préhension sont actionnables par un fluide sous pression ou électriquement ou mécaniquement ou hydrauliquement ou magnétiquement pour être soit dans une position de saisie des parties de fixation, soit dans une position de relâchement des parties de fixation.

[0025] Suivant un mode de réalisation de l'invention, les pinces actionnables de préhension sont agencées pour que l'envoi du fluide sous pression provoque le passage de la position de saisie des parties de fixation à la position de relâchement des parties de fixation et pour que l'absence d'envoi du fluide sous pression permette le passage de la position de relâchement des parties de fixation à la position de saisie des parties de fixation.

[0026] Suivant un mode de réalisation de l'invention, les pinces actionnables de préhension comportent chacune une entrée d'envoi du fluide sous pression, les entrées d'envoi du fluide sous pression étant reliées à une canalisation commune d'envoi du fluide sous pression.

[0027] Suivant un mode de réalisation de l'invention, chaque partie de fixation comporte une tirette, qui est tournée vers le haut, qui est fixée à la platine et qui a un évidement latéral de préhension,

chaque pince actionnable de préhension comporte un boîtier, des deuxièmes billes mobiles dans un conduit du boîtier, le conduit communiquant avec un trou d'introduction de la tirette dans le boîtier,

chaque pince actionnable de préhension comporte un piston monté coulissant dans le boîtier et un ressort comprimé entre le boîtier et le piston,

le piston comportant une patte extérieure située dans le conduit, la patte extérieure étant configurée pour pousser les deuxièmes billes dans le trou sous la force exercée par le ressort pour que les deuxièmes billes dépassant dans le trou soient contre l'évidement latéral de préhension de la tirette dans la position de saisie de la partie de fixation introduite dans le trou,

chaque pince actionnable de préhension comporte une entrée d'envoi de fluide sous pression contre le piston à l'encontre du ressort,

l'envoi du fluide sous pression dans l'entrée permettant de déplacer le piston à l'encontre du ressort pour éloigner la patte extérieure par rapport aux deuxièmes billes, pour permettre aux deuxièmes billes de s'éloigner du trou dans la position de relâchement de la partie de fixation.

[0028] Suivant un mode de réalisation de l'invention, la deuxième platine de la tête de

soudage par friction-malaxage comporte un deuxième capteur de présence de la platine supérieure de l'accessoire d'interface de travail.

[0029] Suivant un mode de réalisation de l'invention, le support supérieur comporte un premier capteur de présence de la platine supérieure de l'accessoire d'interface de travail.

[0030] Suivant un mode de réalisation de l'invention, le kit de travail comporte en outre comme outil de travail un outil d'usinage ou un outil de fraisage.

[0031] Un troisième objet de l'invention est un procédé de soudage de pièces à l'aide du kit de travail tel que décrit ci-dessus, caractérisé en ce que

au cours d'une première étape, on soude les pièces fixée sur une table selon une trajectoire de soudure à l'aide de la tête de soudage par friction-malaxage, dont un pion fixé à la partie rotative inférieure est mis en rotation autour de l'axe de rotation contre les pièces, la tête de soudage par friction-malaxage et la table étant déplacés l'une par rapport à l'autre selon la trajectoire de soudure, pour réaliser une ligne de soudure,

au cours d'une deuxième étape postérieure à la première étape, on déplace la tête de soudage et la table l'une par rapport à l'autre pour amener la tête de soudage au-dessus du premier logement de l'accessoire d'interface de travail, ayant été disposé sur le support supérieur du berceau ayant été fixé sur la table, un outil de travail ou support de l'outil de travail ayant été fixé sous la deuxième partie inférieure de l'arbre central de l'accessoire d'interface de travail,

au cours d'une troisième étape postérieure à la deuxième étape, on déplace la tête de soudage et la table l'une par rapport à l'autre pour introduire la tête de soudage dans un deuxième logement de l'arbre central de l'accessoire d'interface de travail, de manière à faire engrener la couronne extérieurement dentée de la partie rotative de la tête de soudage dans le manchon intérieurement denté d'accouplement de l'arbre central de l'accessoire d'interface de travail, et on actionne les pinces actionnables de la tête de soudage pour saisir les parties de fixation de l'accessoire d'interface de travail,

au cours d'une quatrième étape postérieure à la troisième étape, on déplace la tête de soudage et la table l'une par rapport à l'autre pour sortir la tête de soudage pour soulever l'accessoire d'interface de travail au-dessus du berceau,

au cours d'une cinquième étape postérieure à la quatrième étape, on déplace la tête de soudage et la table l'une par rapport à l'autre pour amener l'outil de travail contre la ligne de soudure des pièces en faisant tourner autour de l'axe de rotation la partie rotative inférieure de la tête de soudage, la tête de soudage par friction-malaxage et la table étant déplacés l'une par rapport à l'autre selon la trajectoire de soudure.

[0032] Suivant un mode de réalisation de l'invention, au cours d'une sixième étape postérieure à la cinquième étape, on déplace la tête de soudage et la table l'une par rapport à l'autre pour éloigner l'outil de travail par rapport à la ligne de soudure des pièces et

amener l'accessoire d'interface de travail au-dessus du berceau, on arrête la rotation de la partie rotative inférieure de la tête de soudage,

au cours d'une septième étape postérieure à la sixième étape, on déplace la tête de soudage et la table l'une par rapport à l'autre pour disposer l'accessoire d'interface de travail sur le support supérieur du berceau,

au cours d'une huitième étape postérieure à la septième étape, on actionne les pinces actionnables de la tête de soudage pour relâcher les parties de fixation de l'accessoire d'interface de travail, puis on déplace la tête de soudage et la table l'une par rapport à l'autre pour sortir la tête de soudage hors de l'accessoire d'interface de travail.

- [0033] L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple non limitatif en référence aux figures ci-dessous des dessins annexés.
- [0034] [Fig.1] représente une vue schématique en perspective de dessous d'un accessoire d'interface de travail suivant un mode de réalisation de l'invention.
- [0035] [Fig.2] représente une vue schématique en coupe verticale d'un accessoire d'interface de travail suivant un mode de réalisation de l'invention.
- [0036] [Fig.3] représente une vue schématique de dessus d'un accessoire d'interface de travail suivant un mode de réalisation de l'invention.
- [0037] [Fig.4] représente une vue schématique en coupe verticale d'un accessoire d'interface de travail suivant un mode de réalisation de l'invention.
- [0038] [Fig.5] représente une vue schématique en coupe verticale d'un accessoire d'interface de travail suivant un mode de réalisation de l'invention.
- [0039] [Fig.6] représente une vue schématique de dessous d'un accessoire d'interface de travail suivant un mode de réalisation de l'invention.
- [0040] [Fig.7] représente une vue schématique en perspective éclatée d'un kit de travail suivant un mode de réalisation de l'invention.
- [0041] [Fig.8A] représente une vue schématique en coupe verticale d'un accessoire d'interface de travail fixé à une tête de soudage suivant un mode de réalisation de l'invention.
- [0042] [Fig.8B] représente une vue schématique de côté d'un accessoire d'interface de travail fixé à une tête de soudage suivant un mode de réalisation de l'invention.
- [0043] [Fig.9] représente une vue schématique en coupe verticale d'une pince actionnable de préhension de l'accessoire d'interface de travail suivant un mode de réalisation de l'invention.
- [0044] [Fig.10] représente un organigramme d'un procédé de soudage à l'aide du kit de travail suivant un mode de réalisation de l'invention.
- [0045] [Fig.11] représente une première étape du procédé de soudage suivant un mode de réalisation de l'invention.

- [0046] [Fig.12] représente une deuxième étape du procédé de soudage suivant un mode de réalisation de l'invention.
- [0047] [Fig.13] représente une troisième étape du procédé de soudage suivant un mode de réalisation de l'invention.
- [0048] [Fig.14] représente une quatrième étape du procédé de soudage suivant un mode de réalisation de l'invention.
- [0049] [Fig.15] représente une cinquième étape du procédé de soudage suivant un mode de réalisation de l'invention.
- [0050] [Fig.16] représente une vue schématique de côté d'une pince actionnable de préhension de l'accessoire d'interface de travail suivant un autre mode de réalisation de l'invention.

Accessoire 10 d'interface de travail

- [0051] On décrit ci-dessous d'abord en référence aux figures 1 à 7, 8A et 8B un exemple d'accessoire 10 d'interface de travail.
- [0052] L'accessoire 10 d'interface de travail est destiné à être monté sur une tête 100 de soudage par friction-malaxage, dont un exemple sera décrit ensuite en référence aux figures 7, 8A, 8B et 11 à 15.
- [0053] Aux figures, l'axe AX est considéré comme étant vertical, en étant orienté vers le bas. Les directions allant de l'intérieur vers l'extérieur sont les direction radiales (ou transversales) partant de l'axe AX et sont donc horizontales. La direction horizontale X est perpendiculaire à l'autre direction horizontale Y. Bien entendu l'axe AX pourrait être orienté autrement que verticalement, par exemple horizontalement ou autre.
- [0054] L'accessoire 10 comporte un corps extérieur 11 formé principalement par une première paroi latérale 12 s'étendant de haut en bas autour de l'axe AX. La première paroi latérale 12 a une partie supérieure 121 délimitant un premier logement 120 ouvert sur le dessus, permettant l'introduction de la partie rotative (301, 302) de la tête 100 de soudage par friction-malaxage.
- [0055] L'accessoire 10 comporte une platine supérieure 13, qui est fixée autour de la partie supérieure 121, par exemple par des boulonnages ou des vissages 123 ou autres. Bien entendu, la platine supérieure 13 pourrait être d'une seule pièce avec la partie supérieure 121 de la première paroi latérale 12. Une première ouverture supérieure 130 de la platine supérieure 13 débouche dans le premier logement 120 et dans le corps extérieur 11. Des parties 131 servant à la fixation amovible de la platine supérieure 13 contre la tête 100 de soudage font saillie de la surface supérieure 132 de la platine 13 vers le haut, dans l'exemple représenté.
- [0056] L'accessoire 10 comporte un arbre central 14 monté tournant dans le premier logement 120 dans le corps extérieur 11. L'arbre central 14 est apte à tourner autour de l'axe AX de rotation par rapport à la première paroi latérale 12 du corps extérieur 11 et

à la platine 13. L'arbre central 14 dépasse vers le bas suivant l'axe AX par sa deuxième partie inférieure 141 hors de la première partie inférieure 122 de la première paroi latérale 12. Cette deuxième partie inférieure 141 de l'arbre central 14, saillante vers le bas, sert à porter un outil 50 de travail ou un support 150 d'un outil 50 de travail. L'outil 50 de travail ou le support 150 d'un outil 50 de travail peut être fixé d'une manière amovible à la deuxième partie inférieure 141 saillante de l'arbre central 14. L'outil 50 de travail peut être fixé par l'intermédiaire d'un mandrin 151 de serrage positionné dans l'ouverture inférieure 153 du support 150, le mandrin 151 de serrage étant entouré par une bague 152 de serrage vissée autour du support 150, l'outil 50 faisant saillie hors du mandrin 151 de serrage, de la bague 152 de serrage et du support 150 vers le bas.

- [0057] L'arbre central 14 comporte une deuxième paroi latérale 142 délimitant un deuxième logement 140 ouvert sur le dessus. Ce deuxième logement 140 est configuré pour recevoir la partie rotative 301, 302 de la tête 100 de soudage. Ce deuxième logement se trouve donc dans le premier logement 120 dans la première paroi latérale 12 du corps extérieur 11. La première ouverture supérieure 130, le premier logement 120 et le deuxième logement 140 sont raccordés entre eux et sont situés autour de l'axe AX.
- [0058] Dans l'arbre central 14 se trouve un manchon 15 intérieurement denté d'accouplement, centré sur l'axe AX et prolongeant le deuxième logement 140. Ce manchon 15 intérieurement denté d'accouplement fait partie de l'arbre central 14 et est solidaire en rotation de l'arbre central 14 et de la deuxième paroi latérale 142 autour de l'axe AX. Le manchon 15 intérieurement denté d'accouplement est fixé à la deuxième paroi latérale 142 ou est d'une seule pièce avec la deuxième paroi latérale 142.
- [0059] Le manchon 15 intérieurement denté d'accouplement est configuré pour engrener avec une couronne 115 extérieurement dentée de la partie rotative (301, 302) de la tête 100 de soudage, lorsque cette couronne 115 est introduite dans le manchon 15.
- [0060] Le manchon 15 intérieurement denté d'accouplement comporte des premières dents intérieures 15a (ou crabots 15a) tournées vers l'intérieur du manchon 15 et réparties autour de l'axe AX, ainsi que des premières encoches intérieures 15b, qui sont situées entre les premières dents intérieures 15a et qui sont également tournées vers l'intérieur du manchon 15 et réparties autour de l'axe AX, ainsi que représenté aux figures 2, 3, 4 et 5. La couronne 115 comporte des deuxièmes dents extérieures 115a (ou crabots 115a) tournées vers l'extérieur de la couronne 115 et réparties autour de l'axe AX, ainsi que des deuxièmes encoches extérieures 115b, qui sont situées entre les deuxièmes dents extérieures 115a et qui sont également tournées vers l'extérieur de la couronne 115 et réparties autour de l'axe AX, ainsi que représenté aux figures 7 et 11. Lorsque la couronne 115 est introduite dans le manchon 15, cet engrenement s'effectue par le fait que les deuxièmes dents extérieures 115a (ou crabots 115a) de la couronne

115 pénètrent dans les premières encoches intérieures 15b du manchon 15 et par le fait que les premières dents intérieures 15a (ou crabots 15a) du manchon 15 pénètrent dans des deuxièmes encoches extérieures 115b de la couronne 115. La rotation de la partie rotative (301, 302) de la tête 100 de soudage solidaire de la couronne 115 engrenant dans le manchon 15 entraîne alors en rotation autour de l'axe AX l'arbre central 14 par rapport à la paroi latérale 12 du corps 11 extérieur de l'accessoire 10.

- [0061] On parvient ainsi à entraîner en rotation à partir de la tête 10 de soudage l'outil 50 de travail fixé à l'arbre central 14, pour effectuer ainsi sur les pièces ou sur la ligne L de soudure ayant été effectuée au préalable par la tête 100 de soudage par friction-malaxage entre les pièces P10 et P20 (soudage lors de l'étape E1 de la [Fig.11]), un travail possiblement autre que le soudage ainsi que cela sera décrit ci-dessous en référence aux figures 12 à 15. Notamment, l'outil 50 de travail peut être un outil d'usinage, comme par exemple un outil de fraisage, mais peut être également autre. On peut ainsi par l'outil 50 de travail, qui est entraîné en rotation à partir le tête 100 par l'intermédiaire de l'accessoire 10 d'interface, parfaire la ligne L de soudure ayant été effectuée au préalable par l'outil O de soudage friction-malaxage, en enlevant par exemple des aspérités DF collatérales de la ligne L de soudure lors de l'étape E5, ainsi que représenté à la [Fig.15].
- [0062] L'accessoire 10 suivant l'invention permet également de se dispenser d'ôter de la tête 100 l'outil O de soudage par friction-malaxage (pion OE et épaulement OP de l'outil O) qui peut être laissé fixé à la tête 100 et être introduit dans le deuxième logement 140 de l'arbre central 14 de l'accessoire 10 d'interface, lors des étapes E3, E4, E5, E6 et E7. Cela représente un gain de temps pour effectuer le traitement de la ligne L de soudure par l'outil 50 de travail entraîné en rotation à partir de la tête 100.
- [0063] La deuxième paroi latérale 142 peut avoir transversalement à l'axe AX une largeur diminuant globalement du manchon 15 intérieurement denté d'accouplement à la deuxième partie inférieure 141 de l'arbre central 14. Cela permet de ménager dans l'arbre central 14 un deuxième logement 140 ayant également transversalement à l'axe AX une largeur diminuant globalement du manchon 15 intérieurement denté d'accouplement à la deuxième partie inférieure 141. Un espace est laissé dans le deuxième logement 140 autour de la partie rotative 301, 302 de la tête 100 lorsque celle-ci s'y trouve dans la position d'engrènement de la couronne extérieure 115 dans le manchon 15.
- [0064] Suivant un mode de réalisation de l'invention, la deuxième paroi latérale 142 peut comporter des rainures intérieures 143 dans le deuxième logement 140 et/ou des rainures extérieures 144. Ces rainures intérieures 143 et/ou ces rainures extérieures 144 peuvent être transversales à l'axe AX de rotation. Cela permet d'avoir une plus grande surface de refroidissement ou de dissipation thermique dans l'arbre central 14 et/ou à

l'extérieur de l'arbre central 14, lorsque la partie rotative 301, 302 de la tête 100 entraîne l'arbre central 14 en rotation à grande vitesse autour de l'axe AX.

- [0065] Suivant un mode de réalisation de l'invention, dans la deuxième partie inférieure 141 de l'arbre central 14 se trouve un évidement inférieur central 145 ouvert vers le bas, dans lequel peut être fixé l'outil 50 de travail ou le support 150 de l'outil 50 de travail. A cet effet, l'outil 50 de travail (ou le support 150 de l'outil 50 de travail) inséré par le bas dans l'évidement inférieur central 145 peut être fixé par une vis 51 (ou par d'autres organes de fixation) vissée dans un taraudage de la deuxième partie inférieure 141 de l'arbre central 14 et serrant l'outil 50 de travail ou le support 150 de l'outil 50 de travail.
- [0066] Suivant un mode de réalisation de l'invention, la deuxième partie inférieure 141 de l'arbre central 14 comporte, un (ou plusieurs) canal 146 de traversée d'air entre le deuxième logement 140 intérieur à l'arbre central 14 et une surface extérieure 147 de la deuxième partie inférieure 141 de cet arbre central 14. Le (ou les) canal 146 de traversée d'air est distinct de l'évidement inférieur central 145. L'accessoire 10 permet ainsi de faire passer un courant d'air de ventilation par l'ouverture supérieure 130 à travers le premier logement 120 et le deuxième logement 140 dans l'arbre central 14 et d'évacuer la chaleur dégagée par la rotation de la partie rotative 301, 302 de la tête 100 par le canal 146 de traversée d'air vers l'extérieur. A cet effet, la tête 100 peut comporter une source d'air comprimé de ventilation, permettant d'envoyer par exemple par des orifices 346 de sortie d'air ménagées dans le deuxième arbre 302 de la tête 100, de l'air comprimé de ventilation vers le premier logement 120 et le deuxième logement 140, lorsque la partie rotative 301, 302 de la tête 100 est dans la position d'engrènement de la couronne extérieure 115 dans le manchon 15.
- [0067] Suivant un mode de réalisation de l'invention, un (ou plusieurs) un palier 16a, 16b de support de rotation de l'arbre central 14 autour de l'axe AX de rotation est disposé entre l'arbre central 14 et la première paroi latérale 12. Il peut être par exemple prévu un palier supérieur 16b de support de rotation de l'arbre central 14 autour de l'axe AX de rotation, par exemple autour du manchon 15. Il peut être par exemple prévu un palier inférieur 16a de support de rotation de l'arbre central 14 autour de l'axe AX de rotation, par exemple un peu au-dessus de la partie inférieure 141 et plus en bas que le palier supérieur 16b.
- [0068] Le palier 16a de support de rotation de l'arbre central 14 peut être un montage de roulement 16a éléments roulants (par exemple billes ou rouleaux ou autres) ou à éléments frottants (par exemple palier lisse ou autres). Par exemple, le montage de roulement 16a à éléments roulants comporte au moins un premier guide 161a de roulement fixé à la première paroi latérale 12, au moins un deuxième guide 162a de roulement, qui est fixé à l'arbre central 14 et qui est rotatif par rapport au premier

guide 161a de roulement, et des premiers éléments roulants 163a disposés entre le premier guide 161a de roulement et le deuxième guide 162a de roulement. Des vis inférieures 164a peuvent servir à maintenir le premier guide 161a de roulement fixée par le bas à la première paroi latérale 12. Une bague inférieure 165a peut être vissée autour de l'arbre central 14 sous le deuxième guide 162a de roulement pour fixer cette dernière.

- [0069] Le palier 16b de support de rotation de l'arbre central 14 peut être un montage de roulement 16b à éléments roulants (par exemple billes ou rouleaux ou autres) ou à éléments frottants (par exemple palier lisse ou autres). Par exemple, le montage de roulement 16b à éléments roulants comporte au moins un premier guide 161b de roulement fixé à la première paroi latérale 12, au moins un deuxième guide 162b de roulement, qui est fixé à l'arbre central 14 et qui est rotatif par rapport au premier guide 161b de roulement, et des deuxièmes éléments roulants 163b disposés entre le premier guide 161b de roulement et le deuxième guide 162b de roulement. Des vis supérieures 164b peuvent servir à maintenir le premier guide 161b de roulement fixée par le haut à la partie supérieure 121 de la première paroi latérale 12. Une bague supérieure 165b peut être vissée autour de l'arbre central 14, à savoir autour du manchon 15, sur le deuxième guide 162b de roulement pour fixer cette dernière.

Tête 100 de soudage par friction-malaxage

- [0070] La tête 100 de soudage par friction-malaxage est décrite ci-dessous en référence aux figures 7, 8A, 8B et 11 à 15.
- [0071] La tête 100 de soudage par friction malaxage comporte un bâti extérieur 300, destiné à être fixé par le haut à un châssis d'une machine non représentée. Cette machine peut être une machine-outil, par exemple une machine-outil à commande numérique. La machine comporte une broche d'entraînement, qui est montée rotative autour de l'axe AX par rapport à un châssis.
- [0072] La tête 100 comporte un deuxième arbre 302 rotatif, qui fait saillie sous le bâti extérieur 300 et sur lequel doit être fixé un outil O de soudage par friction malaxage, saillant vers le bas. A cet effet, l'outil O est par exemple fixé à un porte-outil 301, lui-même fixé au deuxième arbre 302. Le porte-outil 301 peut-être d'une seule pièce avec le deuxième arbre 302. L'outil O peut être d'une seule pièce avec le porte-outil 301. La couronne extérieure 115 peut être fixée entre le porte-outil 301 et le deuxième arbre 301 ou être fixée autour du deuxième arbre 302 ou être fixée autour du porte-outil 301. La tête 100 comporte dans le bâti extérieur 300 un mécanisme 700 de transmission de rotation de la broche d'entraînement au deuxième arbre 302 et donc à l'outil O de soudage par friction malaxage autour de l'axe AX par rapport au bâti extérieur 300. On pourra se reporter au document EP-B-3 389 913 en ce qui concerne la tête 100 de de soudage par friction malaxage.

- [0073] L'outil O de soudage par friction malaxage comporte par exemple un pion OE d'extrémité centrale, qui est saillant vers le bas et qui fixé, par l'intermédiaire d'un épaulement OP transversal à l'axe AX et plus en haut que le pion OE, à une partie supérieure OS fixée au porte-outil 301. Par exemple, le porte-outil 301 comporte un évidement central 41 de logement de l'extrémité supérieure OS2 de la partie OS de l'outil O, par des moyens de fixation, par exemple par vissage ou autre. Par exemple, l'arbre 302 comporte à son extrémité basse un autre évidement central 42 de logement de l'extrémité supérieure 43 du porte-outil 301, par des moyens de fixation, par exemple par vissage ou autre.
- [0074] Ainsi que représenté à la [Fig.11], le soudage par friction malaxage (en anglais FSW pour « Friction Stir Welding ») est effectué par mise en rotation de l'outil O autour de l'axe AX (selon la flèche R), pour faire pénétrer le pion OE dans les au moins deux pièces à souder P10 et P20, jusqu'à faire buter l'épaulement OP contre ces pièces P10 et P20, puis déplacement de l'outil O selon une trajectoire prescrite D le long d'une ligne de joint LJ pour réaliser la soudure L. La pièce P10 peut être placée en dessous de la pièce P20 afin de réaliser une soudure par transparence, l'outil O traversant totalement ou partiellement la pièce P10. La rotation de l'outil O crée donc une zone Z de malaxage de la matière des pièces P10 et P20. Le soudage par friction malaxage nécessite un mouvement de rotation R, un mouvement D d'avance et un effort F de forge. Les pièces à souder P10 et P20 ont été fixées au préalable à une table 600 de travail.
- [0075] Dans les modes de réalisation décrits ci-dessous, un mécanisme de préhension (préhenseur) comportant un système de pinces de serrage (pouvant être à billes ou à vérin hélicoïdal pivotant ou autre) et pouvant être électrique ou hydraulique ou pneumatique ou mécanique ou magnétique, est prévu pour fixer et désolidariser la platine 13 de l'accessoire 10 par rapport à une deuxième platine 313 de la tête 100.
- [0076] Suivant un mode de réalisation de l'invention, représenté aux figures 1 à 15, chaque partie 131 de fixation de l'accessoire 10 d'interface de travail comporte une tirette 1311, qui est tournée vers le haut et qui est fixée à la platine 13.
- [0077] Suivant un mode de réalisation de l'invention, représenté aux figures 1 à 15, le bâti 300 de la tête 100 comporte une deuxième platine 313 d'appui sur la platine supérieure 13. La deuxième platine 313 porte des pinces actionnables 314 tournées vers le bas et permettant de saisir et de relâcher les parties 131 de fixation. Les pinces 314 forme un système de pinces de serrage d'un mécanisme de préhension.
- [0078] Bien entendu, dans d'autres modes de réalisation non représentés, ce sont les parties 131 de fixation de l'accessoire 10 d'interface de travail qui pourraient porter chacune une pince actionnable 314 permettant de saisir et de relâcher d'autres parties de fixation, qui sont fixées à la deuxième platine 313 de la tête 100 et qui sont tournées

vers le bas.

- [0079] Suivant un mode de réalisation de l'invention, les pinces actionnables 314 de préhension sont actionnables par un fluide sous pression pour que les pinces 314 se trouvent soit dans une position P1 de saisie des parties 131 de fixation aux figures 8A, 8B, 9, 13, 14 et 15 ou des autres parties de fixation, soit dans une position P2 de relâchement des parties 131 de fixation aux figures 7, 9, 11 et 12 ou des autres parties de fixation. La tête 100 peut comporter une source 3221 pouvant être commandée pour envoyer ou ne pas envoyer de fluide sous pression aux pinces 314. Le fluide sous pression peut être par exemple de l'air comprimé, les pinces 314 étant à actionneur pneumatique dans ce cas. Bien entendu les pinces actionnables 314 de préhension pourraient être d'un autre type, comme par exemple du type à attraction magnétique, ou autres. Les pinces actionnables 314 de préhension permettent d'être commandées rapidement et d'une manière automatisée depuis la tête 100 de soudage, en se dispensant d'un actionneur fixé à l'accessoire 110 d'interface de travail ou aux parties 131 de fixation.
- [0080] Bien entendu, dans d'autres modes de réalisation non représentés, les pinces actionnables 314 de préhension sont actionnables par un autre moyen qu'un fluide sous pression, et ce par exemple électriquement ou mécaniquement ou hydrauliquement ou magnétiquement ou autrement, pour être soit dans la position P1 de saisie des parties 131 de fixation ou des autres parties de fixation, soit dans la position P2 de relâchement des parties 131 de fixation ou des autres parties de fixation.
- [0081] Suivant un mode de réalisation de l'invention, les pinces actionnables 314 de préhension sont configurées de telle sorte que l'envoi du fluide sous pression aux pinces 314 provoque le passage de la position P1 de saisie des parties 131 de fixation à la position P2 de relâchement des parties 131 de fixation et de telle sorte que l'absence d'envoi du fluide sous pression aux pinces 314 permette le passage de la position P2 de relâchement des parties 131 de fixation à la position P1 de saisie des parties 131 de fixation.
- [0082] Suivant un mode de réalisation de l'invention, représenté à la [Fig.7], les pinces actionnables 314 de préhension comportent chacune une entrée 322 d'envoi du fluide sous pression. Les entrées 322 d'envoi du fluide sous pression sont reliées à une canalisation commune 3320 d'envoi du fluide sous pression. La source 3221 de fluide sous pression est raccordée à la canalisation commune 3320. La canalisation commune 3320 est prévue à l'extérieur du bâti 300, au-dessus de la deuxième platine 313.
- [0083] Suivant un mode de réalisation de l'invention, représenté à la [Fig.9], chaque pince actionnable 314 de préhension est du type module de serrage à billes 315 contraintes par un ressort 321 contre l'évidement 1312 de préhension de la tirette 1311 dans la position P1 de saisie de la partie 131 de fixation. La pince actionnable 314 de

préhension comporte un boîtier 318 comportant un conduit 316 dans lequel des deuxièmes billes 315 sont mobiles et un trou 317 permettant de recevoir la tirette 1311 dans le boîtier 318. Le conduit 316 communique avec le trou 317. Chaque pince actionnable 314 de préhension comporte un piston 319 monté coulissant dans le boîtier 318 et un ressort 321 comprimé entre le boîtier 318 et le piston 319. Le piston peut être par exemple coulissant verticalement. Le piston 319 est solidaire d'une patte extérieure 320 située dans le conduit 316. La patte extérieure 320 peut être en oblique par rapport à la direction 323 du conduit 316 allant vers le trou 317, pour que le déplacement du piston 319 transversalement à cette direction du conduit 316 soit converti en un déplacement des deuxièmes billes 315. La patte extérieure 320 est configurée pour pousser les deuxièmes billes 315 dans le trou 317 sous la force de précontrainte exercée par le ressort 321 sur le piston 319 pour que les deuxièmes billes 315 soient en saillie dans le trou 317 et soient bloquées contre l'évidement latéral 1312 de préhension de la tirette 1311, ce qui représente la position P1 de saisie de la partie 131 de fixation, lorsque la partie 131 de fixation a été introduite dans le trou 317. Chaque pince actionnable 314 de préhension comporte une entrée 322 d'envoi du fluide sous pression contre le piston 319 à l'encontre du ressort 321. Ce fluide sous pression peut être par exemple de l'air comprimé. L'envoi du fluide sous pression dans l'entrée 322 déplace le piston 319 à l'encontre du ressort 321 pour éloigner la patte extérieure 320 par rapport aux deuxièmes billes 315, ce qui permet aux deuxièmes billes 315 de s'éloigner du trou 317 et de passer ainsi dans la position P2 de relâchement de la partie 131 de fixation.

[0084] Suivant un autre mode de réalisation de l'invention, représenté à la [Fig.16], chaque pince actionnable 314 de préhension est du type vérin rotatif, comportant un boîtier 331 contenant un moteur, qui est rotatif autour d'un axe AX2 parallèle à l'axe AX et qui est apte à entraîner en rotation un bec 332, qui fait saillie au-dessus et sur le côté du boîtier 332.

[0085] Dans un cas, la deuxième platine 313 de la tête 100 porte les pinces actionnables 314 de la [Fig.16] tournées vers le bas. Les pinces actionnables 314 de la [Fig.16] permettent aux becs 332 se trouvant dans une certaine position de rotation de venir sous les parties de fixation de l'accessoire 10, formées par les bords de la platine 13, pour la saisir dans la position P1 de saisie de celle-ci. Les pinces actionnables 314 de la [Fig.16] permettent d'écarter les becs 332 par rapport aux parties de fixation de la tête 100, formées par les les bords de la platine 13, pour être dans la position de relâchement de l'accessoire 10.

[0086] Dans un autre cas, les parties 131 de fixation de l'accessoire 10 comporte les pinces actionnables 314 de la [Fig.16] tournées vers le haut. Les pinces actionnables 314 de la [Fig.16] permettent aux becs 332 se trouvant dans une certaine position de rotation de

venir sur les parties de fixation de la tête 100, formées par les bords de la deuxième platine 313 de la tête 100, pour la saisir dans la position P1 de saisie de celle-ci. Les pinces actionnables 314 de la [Fig.16] permettent d'écarter les becs 332 par rapport parties de fixation de la tête 100, formées par les bords de la deuxième platine 313 de la tête 100, pour être dans la position de relâchement de la tête 100.

Berceau 400 de pose de l'accessoire 10

- [0087] L'invention concerne également un berceau 400, qui est séparé de l'accessoire 10 d'interface de travail et qui sert à poser dessus l'accessoire 10 d'interface de travail depuis la tête 100 de soudage dans une position de rangement sur le berceau 400, et à prélever de celui-ci l'accessoire 10 d'interface de travail par la tête 100 de soudage. Le berceau 400 est décrit ci-dessous en référence aux figures 7, 12, 13 et 14.
- [0088] Le berceau 400 comporte un support supérieur 411. Le berceau 400 comporte des éléments 401, 402, 403, 404 de soutien souple ou rigide, par exemple sous la forme de pieds 401, 402, 403, 404, qui sont fixés sous le support supérieur 411 pour maintenir le support supérieur 411 à une hauteur déterminée au-dessus d'une extrémité inférieure 405 des éléments 401, 402, 403, 404 de soutien.
- [0089] Le support supérieur 411 comporte une deuxième ouverture 410 plus large transversalement que le corps extérieur 11 de l'accessoire 10 d'interface de travail et moins large transversalement que la platine supérieure 13. La deuxième ouverture 410 est tournée vers le haut et est traversée par le corps extérieur 11 et située entre les éléments 401, 402, 403, 404 de soutien dans la position de rangement de l'accessoire 10 d'interface de travail sur le support supérieur 411. L'accessoire 10 d'interface de travail est ainsi accessible par le haut pour pouvoir être prélevé par la tête 10 de soudage à l'étape E4 de la [Fig.14]. Le berceau 400 assure ainsi une orientation prescrite et reproductible de l'accessoire 10 d'interface de travail pour la tête 100 de soudage dans la position de rangement, c'est-à-dire aussi bien dans les étapes E3, E4 de prélèvement de l'accessoire 10 par la tête 100 aux figures 13 et 14 que dans l'étape E7 de repose de l'accessoire 10 sur le berceau 400 à la [Fig.13].
- [0090] Le support supérieur 411 peut comporter des butées latérales saillantes 413 et 414 vers le haut, éloignées l'une de l'autre suivant la direction Y, par exemple à deux extrémités du support supérieur 411. Le support supérieur 411 est configuré pour soutenir par les butées latérales saillantes 413 et 414 la platine supérieure 13 de l'accessoire 10 d'interface de travail. On obtient ainsi un positionnement précis et reproductible de l'accessoire 10 sur le support 411 dans la position de rangement.
- [0091] La platine supérieure 13 de l'accessoire 10 d'interface de travail peut également comporter une surface inférieure 133 plane, centrale et par exemple horizontale, qui remonte sur deux rebords latéraux 134 et 135 éloignés l'un de l'autre suivant la direction Y. Les deux rebords latéraux 134 et 135 sont appuyés sur respectivement les

deux butées latérales saillantes 413 et 414 dans la position de rangement. Le support 411 comporte entre et sous les deux butées latérales saillantes 413 et 414 une surface supérieure plane 412 dans laquelle se trouve l'ouverture 410. Dans la position de rangement, la surface inférieure 133 de la platine 13 est au-dessus de la surface supérieure plane 412. On diminue ainsi les frottements entre la platine 13 et le support 411.

- [0092] Suivant un mode de réalisation de l'invention, le berceau 400 comporte une plaque inférieure 406 de montage, fixée à l'extrémité inférieure 405 des éléments 401, 402, 403, 404 de soutien et disposée sous l'ouverture 410. La plaque inférieure 406 de montage permet de fixer (par exemple par des boulonnages ou des vissages traversant des trous 407 de la plaque 406) le berceau 400 à la table 600 de travail. La plaque inférieure 406 de montage peut comporter une ouverture inférieure 408c permettant de laisser passer l'outil 50 de travail ou le support 150 dans la position de rangement.
- [0093] Les éléments 401, 402, 403, 404 de soutien peuvent être en un élastomère, comme par exemple en caoutchouc. Cela permet d'amortir les chocs provoqués par la tête 100.
- [0094] Le berceau 400 et l'accessoire 10 d'interface de travail peuvent faire partie d'un kit 500 de travail.
- [0095] La tête 500 de soudage par friction-malaxage peut également faire partie du kit 500 de travail.
- [0096] L'outil 50 de travail, le support 150 de l'outil 50 de travail, ou l'outil 50 d'usinage ou l'outil 50 de fraisage le kit 100 de travail peuvent également faire partie du kit 500 de travail.
- [0097] Suivant un mode de réalisation de l'invention représenté à la [Fig.7], le support supérieur 411 du berceau 400 comporte un premier capteur 441 de présence de la platine supérieure 13 de l'accessoire 10 d'interface de travail.
- [0098] Suivant un mode de réalisation de l'invention représenté à la [Fig.7], la deuxième platine 313 de la tête 100 de soudage par friction-malaxage comporte un deuxième capteur 341 de présence de la platine supérieure 13 de l'accessoire 10 d'interface de travail, par exemple pour détecter une partie déterminée 341b prévue sur la platine supérieure 13 de l'accessoire 10 d'interface de travail, cette partie déterminée 341b se trouvant en face et à proximité du deuxième capteur 341 dans la position de rangement.
- [0099] Les signaux de détection de présence ou d'absence de la platine supérieure 13 de l'accessoire 10 d'interface de travail, produites par le premier capteur 441 et par le deuxième capteur 341 peuvent être envoyées à une unité de commande ou à un automate de contrôle de la tête 100, lequel peut déterminer à quelle étape parmi les étapes E1 à E8 décrites ci-dessous se trouve la tête 100, en fonction de la combinaison de ces signaux de détection.

Procédé de soudage de pièces

- [0100] L'invention concerne également un procédé de soudage des pièces P10 et P20 à l'aide du kit 100 de travail décrit ci-dessus. Ce procédé de soudage comporte les étapes E1 à E8 qui sont décrites ci-dessous en référence aux figures 10 à 15.
- [0101] Au cours d'une première étape E1 à la [Fig.11], on soude les pièces P10 et P20 fixées sur la table 600 selon la ligne L de soudure à l'aide de la tête 100 de soudage par friction-malaxage. La tête 100 fait tourner le pion saillant OE fixé à la partie rotative 301, 302 inférieure autour de l'axe AX de rotation contre les pièces P10 et P20. La tête 100 de soudage par friction-malaxage et la table 600 sont déplacés l'une par rapport à l'autre selon la ligne LJ de joint entre les pièces P10 et P20.
- [0102] D'une manière générale, la tête 100 peut être commandée par une machine à commande numérique pour déplacer automatiquement la tête 100 et la table 600 suivant une trajectoire programmée et préenregistrée l'une par rapport à l'autre. Par exemple, la machine à commande numérique est configurée pour déplacer la tête 100 dans la direction axiale AX et pour déplacer la table 600 dans les deux directions transversales X et Y, transversales à la direction axiale AX.
- [0103] Puis, au cours de la deuxième étape E2 à la [Fig.12], la machine à commande numérique déplace la tête 100 de soudage et la table 600 l'une par rapport à l'autre pour amener la tête 100 de soudage au-dessus du premier logement 120 de l'accessoire 10 d'interface de travail. Cet accessoire 10 d'interface de travail a, avant la deuxième étape E2, été disposé dans la position de rangement sur le support supérieur 411 du berceau 400 ayant été fixé sur la table 600. L'outil 50 de travail ou le support de l'outil 150 de travail a, avant la deuxième étape E2, été fixé sous la deuxième partie inférieure 141 de l'arbre central 14 de l'accessoire 10 d'interface de travail.
- [0104] Puis, au cours de la troisième étape E3 à la [Fig.13], la machine à commande numérique déplace la tête 100 de soudage et la table 600 l'une par rapport à l'autre pour introduire la tête 100 de soudage dans le deuxième logement 140 de l'arbre central 14 de l'accessoire 10 d'interface de travail. La tête 100 introduit la couronne 115 extérieurement dentée de la partie rotative 301, 302 de la tête 100 de soudage dans le manchon 15 intérieurement denté d'accouplement de l'arbre central 14 de l'accessoire 10 pour faire engrener la couronne 115 avec le manchon 15. La machine à commande numérique ou un système d'automatisation indépendant actionne les pinces actionnables 314 de la tête 100 de soudage pour saisir les parties 131 de fixation de l'accessoire 10.
- [0105] Puis, au cours de la quatrième étape E4 à la [Fig.14], la machine à commande numérique déplace la tête 100 de soudage et la table 600 l'une par rapport à l'autre pour sortir la tête 100 de soudage pour soulever l'accessoire 10 d'interface de travail au-dessus du berceau 400.

- [0106] Puis, au cours de la cinquième étape E5 à la [Fig.15], la machine à commande numérique déplace la tête 100 de soudage et la table 600 l'une par rapport à l'autre pour amener l'outil 50 de travail contre la ligne L de soudure des pièces P10 et P20 et fait tourner autour de l'axe AX de rotation la partie rotative 301, 302 inférieure de la tête 100 de soudage. La machine à commande numérique déplace la tête 100 de soudage et la table 600 l'une par rapport à l'autre pour guider l'outil 50 de travail le long de la ligne L de soudure pendant que cet outil 50 de travail tourne autour de l'axe AX. Cela permet à l'outil 50 de travail, qui est par exemple un outil de fraisage, d'enlever les aspérités DF collatérales de la ligne L de soudure ou de réaliser tout autre opération d'enlèvement de matière.
- [0107] On décrit ci-dessous une opération de remisage de l'accessoire 10 d'interface de travail sur le berceau 400, en référence aux figures 10 et 12 à 15, pouvant avoir lieu après l'étape E5 au cours du procédé. 22.
- [0108] A la [Fig.14], au cours de la sixième étape E6 postérieure à la cinquième étape E5, la machine à commande numérique déplace la tête 100 de soudage et la table 600 l'une par rapport à l'autre pour éloigner l'outil 50 de travail par rapport à la ligne L de soudure des pièces P10 et P20, amène l'accessoire 10 d'interface de travail au-dessus du berceau 400 et arrête la rotation de la partie rotative 301, 302 inférieure de la tête 100 de soudage.
- [0109] Puis, au cours de la septième étape E7 à la [Fig.13], la machine à commande numérique déplace la tête 100 de soudage et la table 600 l'une par rapport à l'autre pour disposer l'accessoire 10 d'interface de travail sur le support supérieur 411 du berceau 400.
- [0110] Puis, au cours d'une huitième étape E8 à la [Fig.12], la machine à commande numérique actionne les pinces actionnables 314 de la tête 100 de soudage pour relâcher les parties 131 de fixation de l'accessoire 10 d'interface de travail qui passe alors dans la position de rangement sur le berceau 400. Puis, la machine à commande numérique déplace la tête 100 de soudage et la table 600 l'une par rapport à l'autre pour sortir la tête 100 de soudage hors de l'accessoire 10 d'interface de travail.
- [0111] Bien entendu, les modes de réalisation, caractéristiques, possibilités et exemples décrits ci-dessus peuvent être combinés l'un avec l'autre ou être sélectionnés indépendamment l'un de l'autre.

Revendications

- [Revendication 1] Accessoire (10) d'interface de travail, destiné à être monté sur une tête (100) de soudage par friction-malaxage, caractérisé en ce que l'accessoire (10) d'interface de travail comporte un corps extérieur (11) ayant une première paroi latérale (12) délimitant un premier logement (120) ouvert sur le dessus pour l'introduction d'une partie rotative (301, 302) de la tête (100), l'accessoire (10) d'interface de travail comporte une platine supérieure (13), qui est fixée sur une partie supérieure (121) de la première paroi latérale (12) ou qui est d'une seule pièce avec la partie supérieure (121) de la première paroi latérale (12), qui a une première ouverture supérieure (130) raccordée au premier logement (120) et qui comporte des parties (131) de fixation contre la tête (100), l'accessoire (10) d'interface de travail comportant un arbre central (14), qui est monté d'une manière rotative dans la première paroi latérale (12) autour d'un axe (AX) de rotation, l'arbre central (14) ayant une deuxième partie inférieure (141), qui dépasse d'une première partie inférieure (122) de la première paroi latérale (12) vers le bas et qui est destiné à porter un outil (50) de travail, l'arbre central (14) comportant dans le premier logement (120) un manchon (15) intérieurement denté d'accouplement pour permettre l'entraînement en rotation de l'arbre central (14), lorsqu'une couronne (115) extérieurement dentée de la partie rotative (301, 302) de la tête (100) tourne dans le manchon (15) intérieurement denté d'accouplement autour de l'axe (AX) de rotation.
- [Revendication 2] Accessoire suivant la revendication 1, caractérisé en ce que chaque partie (131) de fixation comporte un mécanisme de préhension comportant un système de pinces de serrage, qui est fixée à la platine (13).
- [Revendication 3] Accessoire suivant la revendication 1, caractérisé en ce que chaque partie (131) de fixation comporte une tirette (1311) de préhension, qui est fixée à la platine (13).
- [Revendication 4] Accessoire suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'au moins un palier (16a, 16b) de support de rotation de l'arbre central (14) autour de l'axe (AX) de rotation est disposé entre l'arbre central (14) et la première paroi latérale (12).
- [Revendication 5] Accessoire suivant la revendication 4, caractérisé en ce que le palier

(16a, 16b) de support de rotation de l'arbre central (14) est un montage de roulement (16a, 16b), comportant au moins un premier guide (161a, 161b) de roulement fixé à la première paroi latérale (12), au moins un deuxième guide (162a, 162b) de roulement, qui est fixé à l'arbre central (14) et qui est rotatif par rapport au premier guide (161a, 161b) de roulement.

- [Revendication 6] Accessoire suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'arbre central (14) comporte une deuxième paroi latérale (142) délimitant un deuxième logement (140) ouvert sur le dessus pour l'introduction de la partie rotative (301, 302) de la tête (100), le deuxième logement (140) étant compris dans le premier logement (120), le manchon (15) intérieurement denté d'accouplement étant fixé à la deuxième paroi latérale (142) ou étant d'une seule pièce avec la deuxième paroi latérale (142) et prolongeant le deuxième logement (140).
- [Revendication 7] Accessoire suivant la revendication 6, caractérisé en ce que la deuxième paroi latérale (142) a une largeur horizontale diminuant entre le manchon (15) intérieurement denté d'accouplement et la deuxième partie inférieure (141) de l'arbre central (14).
- [Revendication 8] Accessoire suivant la revendication 6 ou 7, caractérisé en ce que la deuxième paroi latérale (142) comporte des rainures intérieures (143) et/ou des rainures extérieures (144).
- [Revendication 9] Accessoire suivant la revendication 8, caractérisé en ce que les rainures intérieures (143) et/ou les rainures extérieures (144) sont transversales à l'axe (AX) de rotation.
- [Revendication 10] Accessoire suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la deuxième partie inférieure (141) de l'arbre central (14) comporte un évidement inférieur central (145), dans lequel est destiné à être fixé l'outil (50) de travail ou un support (150) de l'outil (50) de travail.
- [Revendication 11] Accessoire suivant la revendication 10, caractérisé en ce que la deuxième partie inférieure (141) de l'arbre central (14) comporte, en plus de l'évidement inférieur central (145), au moins un canal (146) de traversée entre le deuxième logement (140) et une surface extérieure (147) de la deuxième partie inférieure (141).
- [Revendication 12] Kit (500) de travail, comportant l'accessoire (10) d'interface de travail suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le kit (500) de travail comporte en outre un berceau

(400), séparé de l'accessoire (10) d'interface de travail,
 le berceau (400) comportant un support supérieur (411) et des éléments (401, 402, 403, 404) de soutien fixés sous le support supérieur (411) pour maintenir le support supérieur (411) à une hauteur déterminée au-dessus d'une extrémité inférieure (405) des éléments (401, 402, 403, 404) de soutien,
 le support supérieur (411) étant apte à soutenir la platine supérieure (13) de l'accessoire (10) d'interface de travail,
 le support supérieur (411) comportant une deuxième ouverture (410) tournée vers le haut pour la traversée du corps extérieur (11) de l'accessoire (10) d'interface de travail entre les éléments (401, 402, 403, 404) de soutien, lorsque l'accessoire (10) d'interface de travail est disposé dans une position de rangement sur le support supérieur (411).

[Revendication 13] Kit de travail suivant la revendication 12, caractérisé en ce que le berceau (400) comporte une plaque inférieure (406) de montage, fixée à l'extrémité inférieure (405) des éléments (401, 402, 403, 404) de soutien.

[Revendication 14] Kit de travail suivant la revendication 13, caractérisé en ce que le kit (500) de travail comporte en outre la tête (100) de soudage par friction-malaxage, laquelle comporte un bâti (300) et la partie rotative (301, 302) inférieure, montée d'une manière rotative par rapport au bâti (300) et dépassant de celui-ci vers le bas,
 le bâti (300) comportant une deuxième platine (313) d'appui sur la platine supérieure (13),
 la deuxième platine (313) comportant un mécanisme de préhension comportant un système de pinces (314) de serrage, qui est tourné vers le bas et qui est destiné à être fixé sur les parties de fixation (131, 13) de la platine supérieure (13) de l'accessoire (10), ou les parties de fixation (131, 13) de la platine supérieure (13) de l'accessoire (10) comportant un mécanisme de préhension comportant un système de pinces (314) de serrage, qui est tourné vers le haut et qui est destiné à être fixé sur d'autres parties de fixation de la deuxième platine (313) de la tête (100) de soudage.

[Revendication 15] Kit de travail suivant la revendication 14, caractérisé en ce que les parties de fixation (131, 13) de la platine supérieure (13) de l'accessoire (10) comportent chacune une tirette (1311), qui est tournée vers le haut et qui est fixée à la platine (13) de préhension, ou les autres parties de fixation de la deuxième platine (313) de la tête (100) de soudage

- comportent chacune une tirette (1311), qui est tournée vers le bas et qui est fixée à la deuxième platine (313).
- [Revendication 16] Kit de travail suivant la revendication 15, caractérisé en ce que les pinces actionnables (314) de préhension sont actionnables par un fluide sous pression ou électriquement ou mécaniquement ou hydrauliquement ou magnétiquement pour être soit dans une position (P1) de saisie des parties (131) de fixation, soit dans une position (P2) de relâchement des parties (131) de fixation.
- [Revendication 17] Kit de travail suivant l'une quelconque des revendications 14 à 16, caractérisé en ce que la deuxième platine (313) de la tête (100) de soudage par friction-malaxage comporte un deuxième capteur (341) de présence de la platine supérieure (13) de l'accessoire (10) d'interface de travail.
- [Revendication 18] Kit de travail suivant l'une quelconque des revendications 12 à 17, caractérisé en ce que le support supérieur (411) comporte un premier capteur (441) de présence de la platine supérieure (13) de l'accessoire (10) d'interface de travail.
- [Revendication 19] Kit de travail suivant l'une quelconque des revendications 12 à 18, caractérisé en ce que le kit (100) de travail comporte en outre comme outil (50) de travail un outil d'usinage ou un outil de fraisage.
- [Revendication 20] Procédé de soudage de pièces à l'aide du kit (100) de travail suivant l'une quelconque des revendications 14 à 19, lorsqu'elles dépendent au moins de la revendication 14, caractérisé en ce que
 au cours d'une première étape (E1), on soude les pièces fixée sur une table (600) selon une trajectoire de soudure à l'aide de la tête (100) de soudage par friction-malaxage, dont un pion fixé à la partie rotative (301, 302) inférieure est mis en rotation autour de l'axe (AX) de rotation contre les pièces, la tête (100) de soudage par friction-malaxage et la table (600) étant déplacés l'une par rapport à l'autre selon la trajectoire (L) de soudure, pour réaliser une ligne de soudure,
 au cours d'une deuxième étape (E2) postérieure à la première étape (E1), on déplace la tête (100) de soudage et la table (600) l'une par rapport à l'autre pour amener la tête (100) de soudage au-dessus du premier logement (120) de l'accessoire (10) d'interface de travail, ayant été disposé sur le support supérieur (411) du berceau (400) ayant été fixé sur la table (600), un outil (50) de travail ou support de l'outil (150) de travail ayant été fixé sous la deuxième partie inférieure (141) de l'arbre central (14) de l'accessoire (10) d'interface de travail,
 au cours d'une troisième étape (E3) postérieure à la deuxième étape

(E2), on déplace la tête (100) de soudage et la table (600) l'une par rapport à l'autre pour introduire la tête (100) de soudage dans un deuxième logement (140) de l'arbre central (14) de l'accessoire (10) d'interface de travail, de manière à faire engrener la couronne (115) extérieurement dentée de la partie rotative (301, 302) de la tête (100) de soudage dans le manchon (15) intérieurement denté d'accouplement de l'arbre central (14) de l'accessoire (10) d'interface de travail, et on actionne les pinces actionnables (314) de la tête (100) de soudage pour saisir les parties (131) de fixation de l'accessoire (10) d'interface de travail,

au cours d'une quatrième étape (E4) postérieure à la troisième étape (E3), on déplace la tête (100) de soudage et la table (600) l'une par rapport à l'autre pour sortir la tête (100) de soudage pour soulever l'accessoire (10) d'interface de travail au-dessus du berceau (400),

au cours d'une cinquième étape (E5) postérieure à la quatrième étape (E4), on déplace la tête (100) de soudage et la table (600) l'une par rapport à l'autre pour amener l'outil (50) de travail contre la ligne de soudure des pièces en faisant tourner autour de l'axe (AX) de rotation la partie rotative (301, 302) inférieure de la tête (100) de soudage, la tête (100) de soudage par friction-malaxage et la table (600) étant déplacés l'une par rapport à l'autre selon la trajectoire (L) de soudure.

[Revendication 21]

Procédé de soudage de pièces suivant la revendication 20, caractérisé en ce que

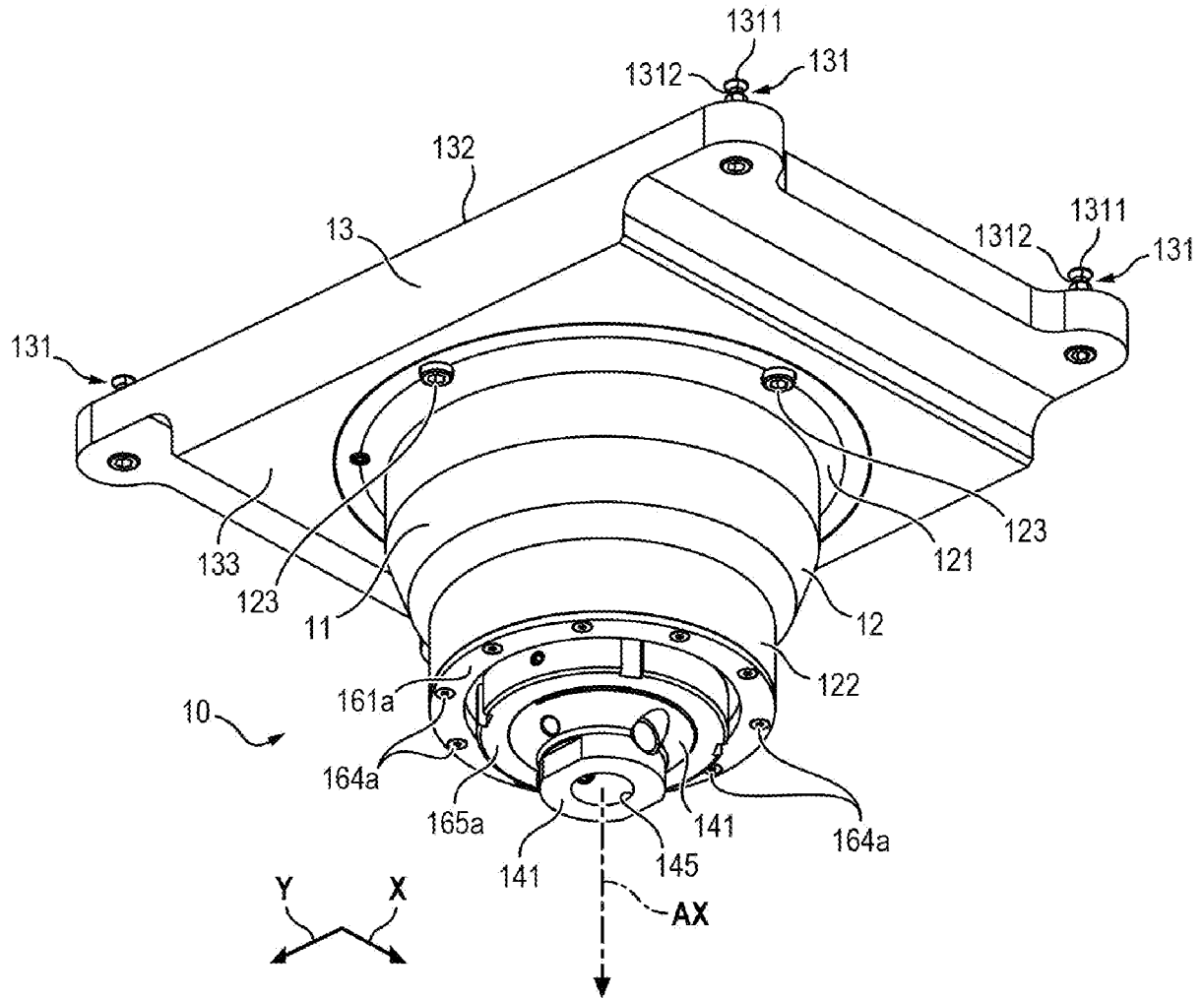
au cours d'une sixième étape (E6) postérieure à la cinquième étape (E5), on déplace la tête (100) de soudage et la table (600) l'une par rapport à l'autre pour éloigner l'outil (50) de travail par rapport à la ligne de soudure des pièces et amener l'accessoire (10) d'interface de travail au-dessus du berceau (400), on arrête la rotation de la partie rotative (301, 302) inférieure de la tête (100) de soudage,

au cours d'une septième étape (E7) postérieure à la sixième étape (E6), on déplace la tête (100) de soudage et la table (600) l'une par rapport à l'autre pour disposer l'accessoire (10) d'interface de travail sur le support supérieur (411) du berceau (400),

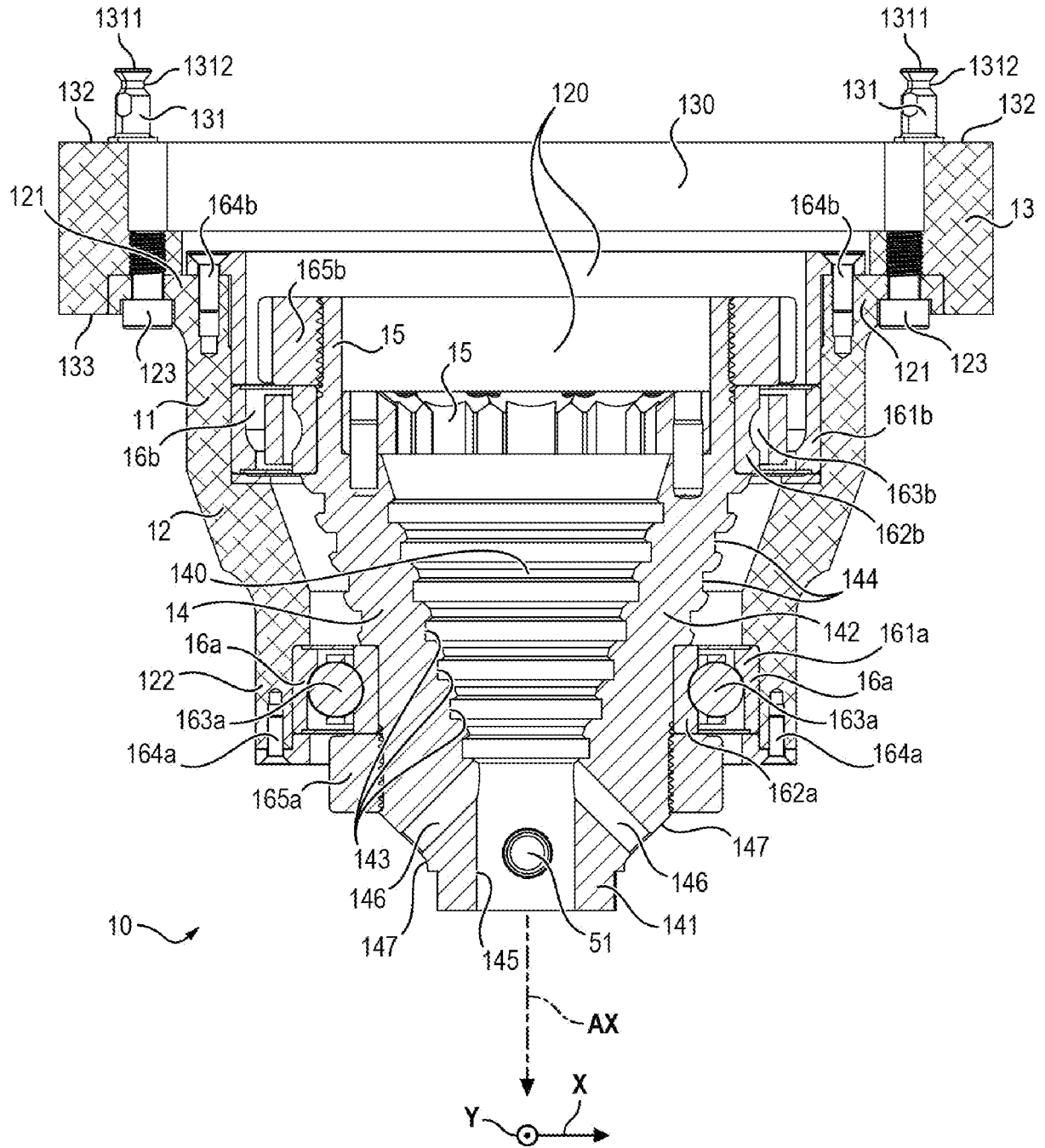
au cours d'une huitième étape (E8) postérieure à la septième étape (E7), on actionne les pinces actionnables (314) de la tête (100) de soudage pour relâcher les parties (131) de fixation de l'accessoire (10) d'interface de travail, puis on déplace la tête (100) de soudage et la table (600) l'une par rapport à l'autre pour sortir la tête (100) de soudage hors

de l'accessoire (10) d'interface de travail.

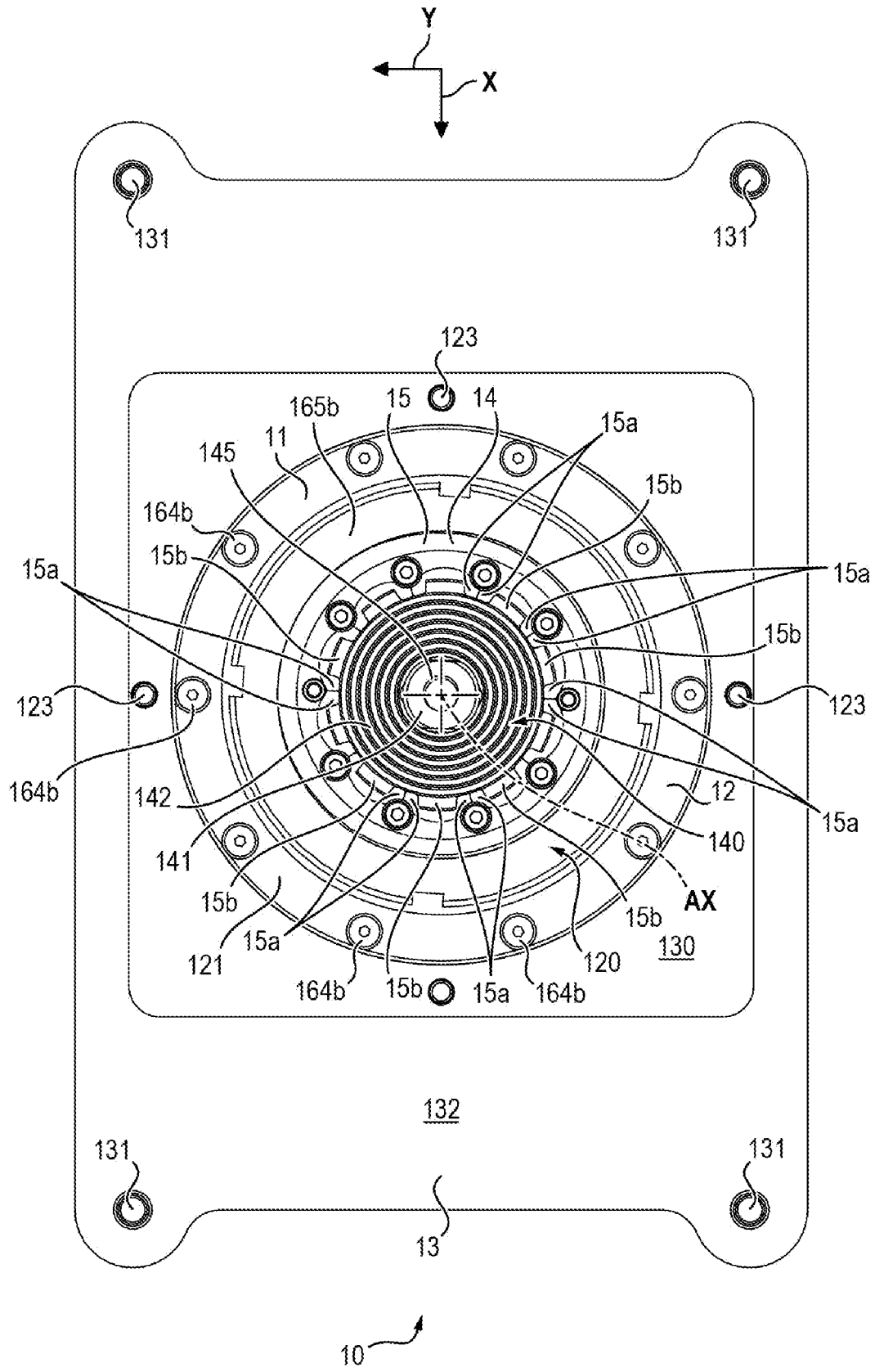
[Fig. 1]



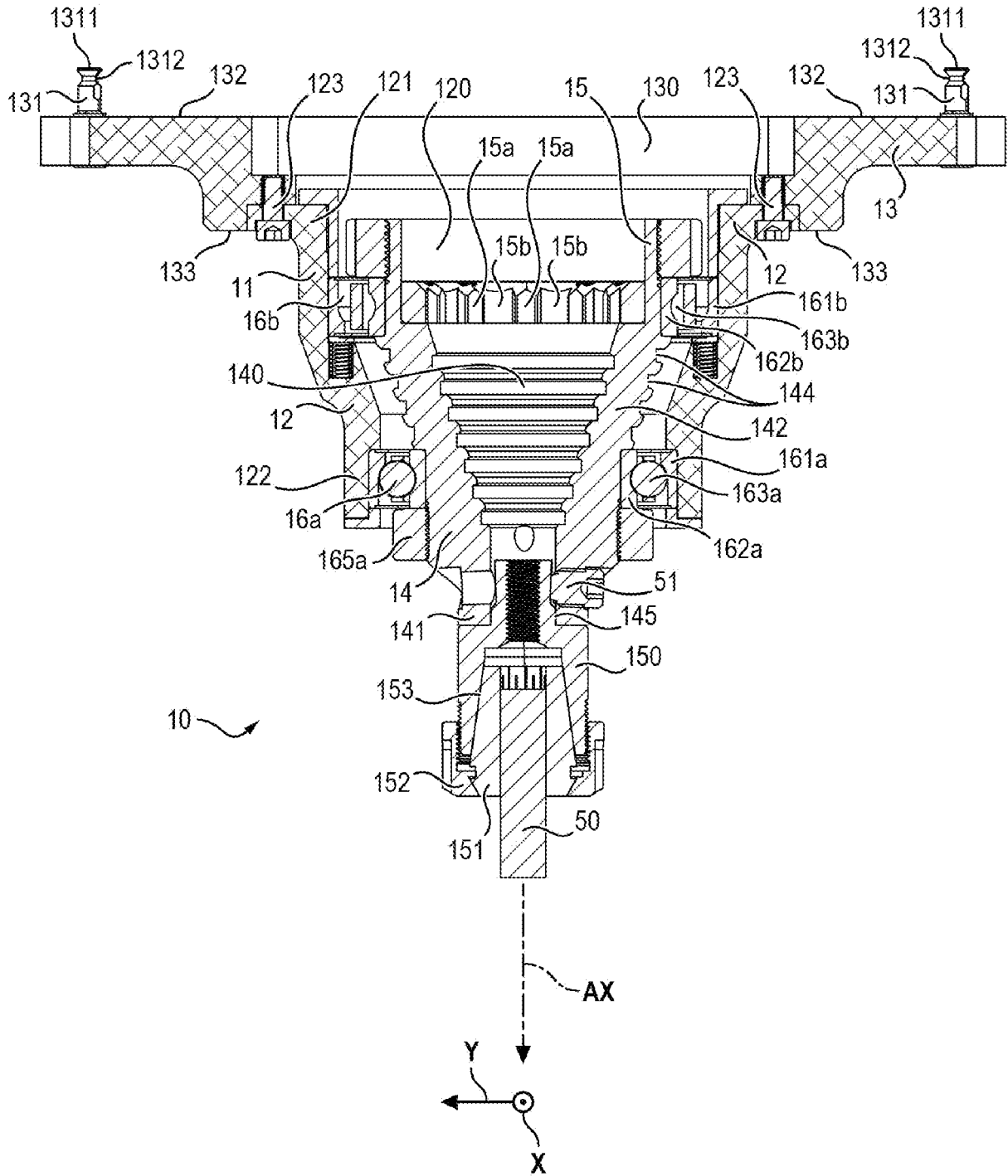
[Fig. 2]



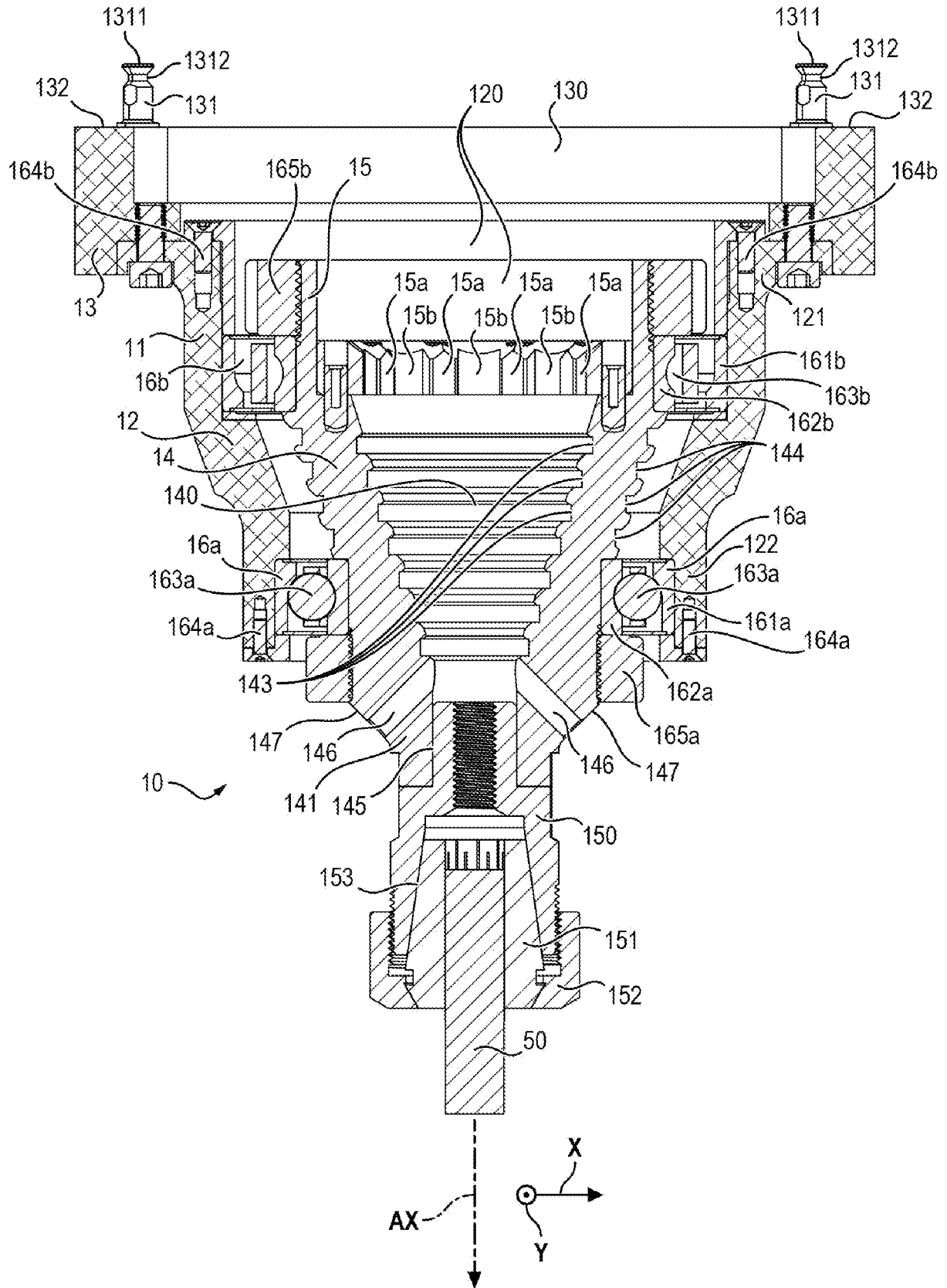
[Fig. 3]



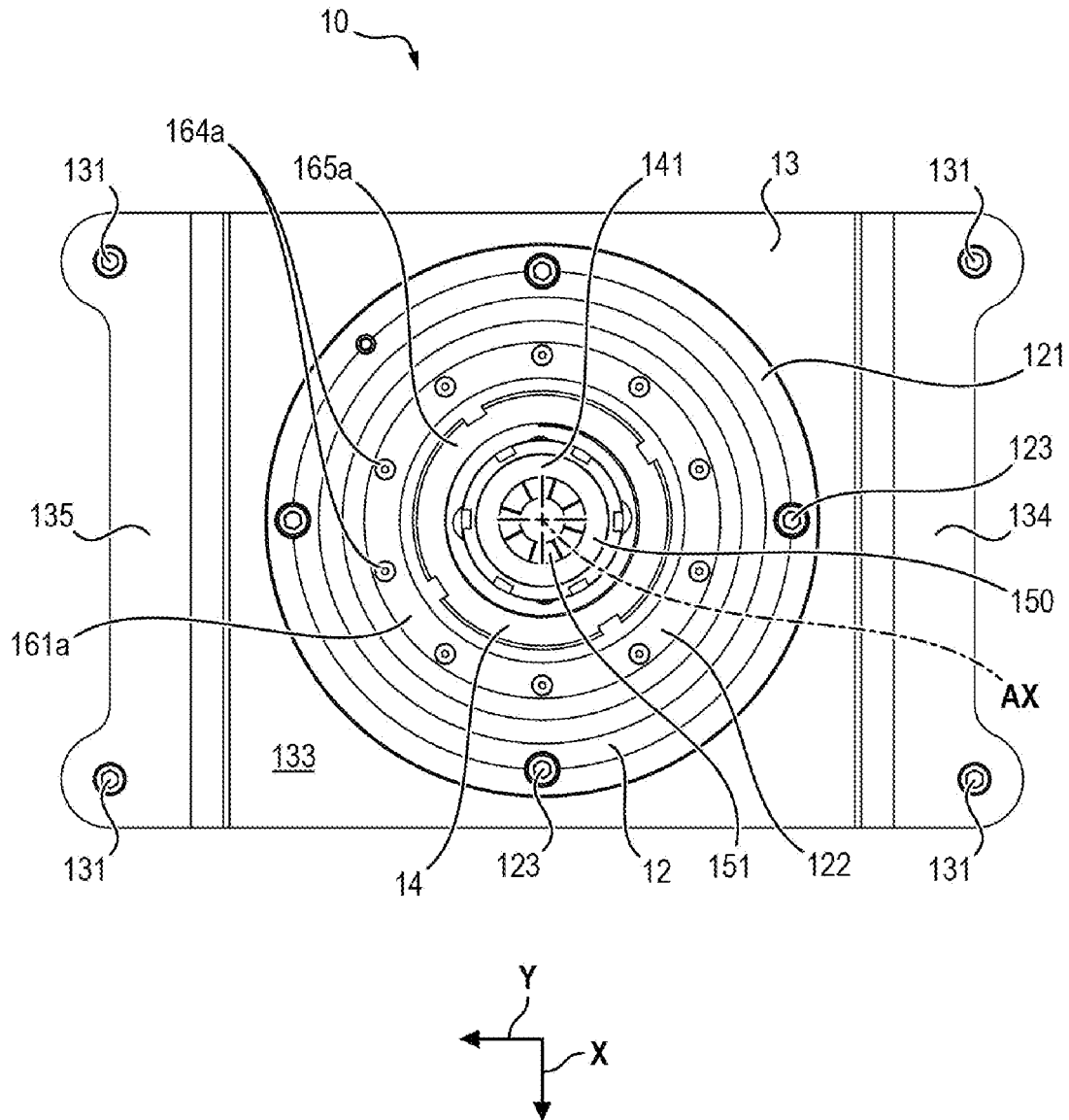
[Fig. 4]



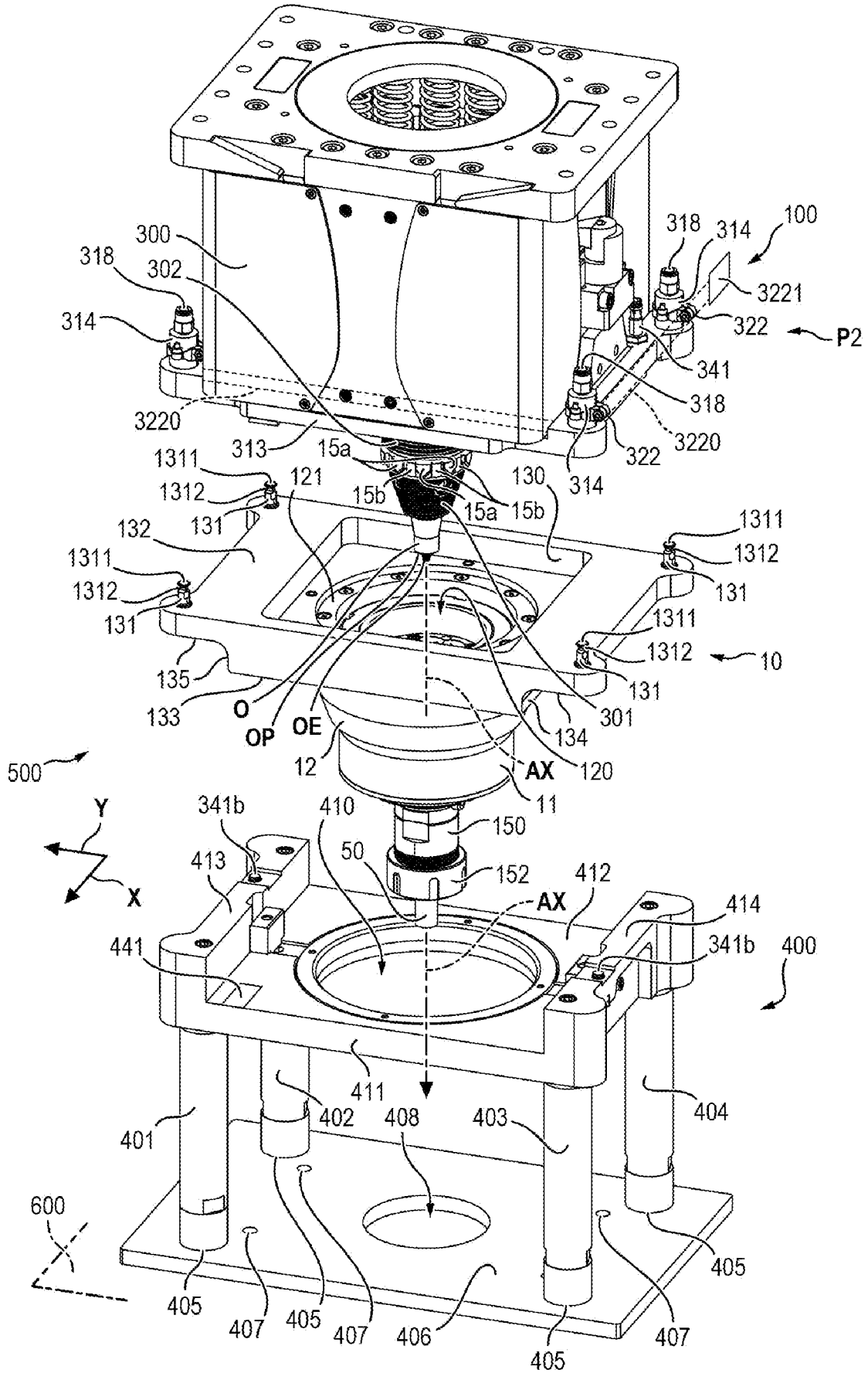
[Fig. 5]



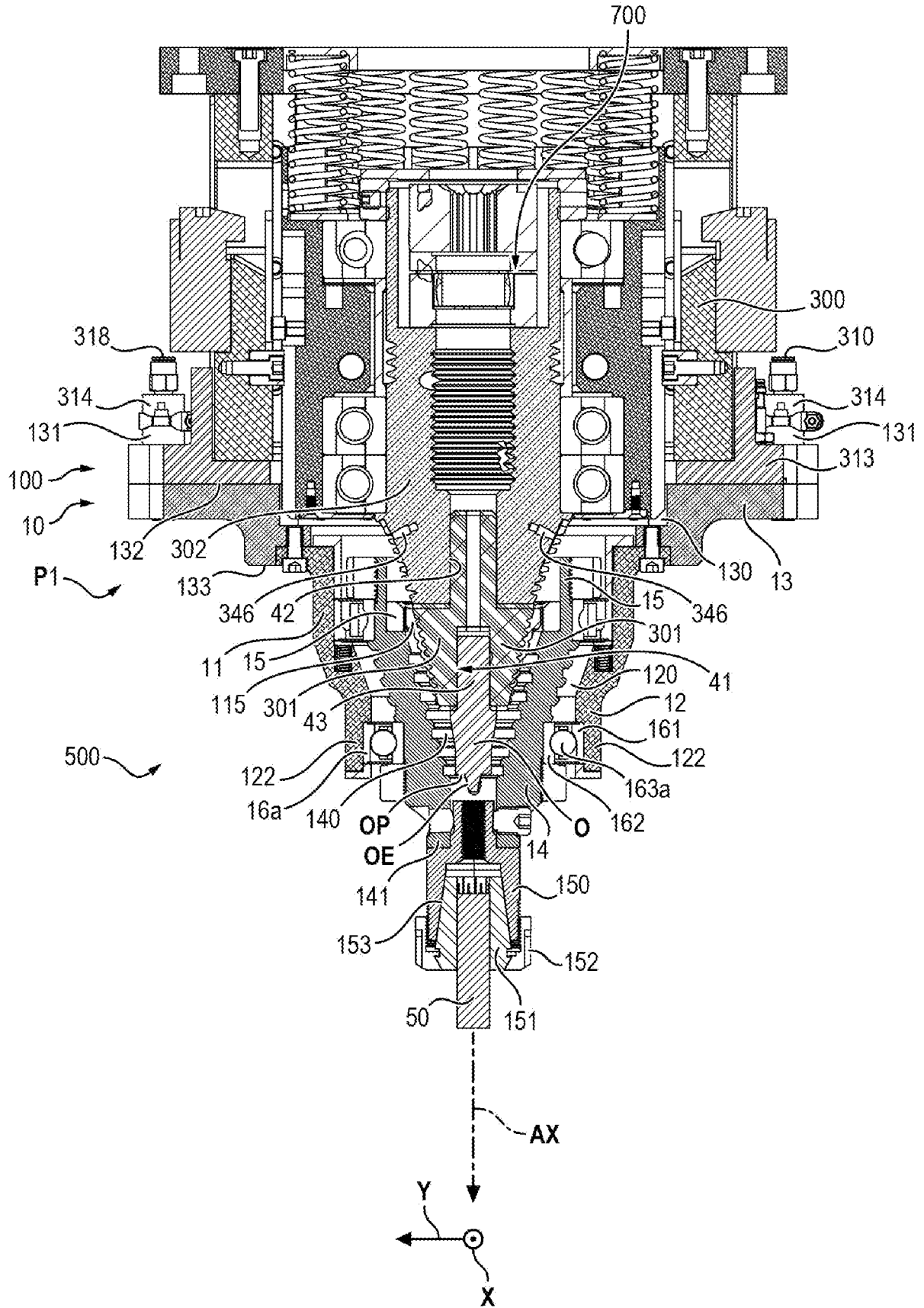
[Fig. 6]



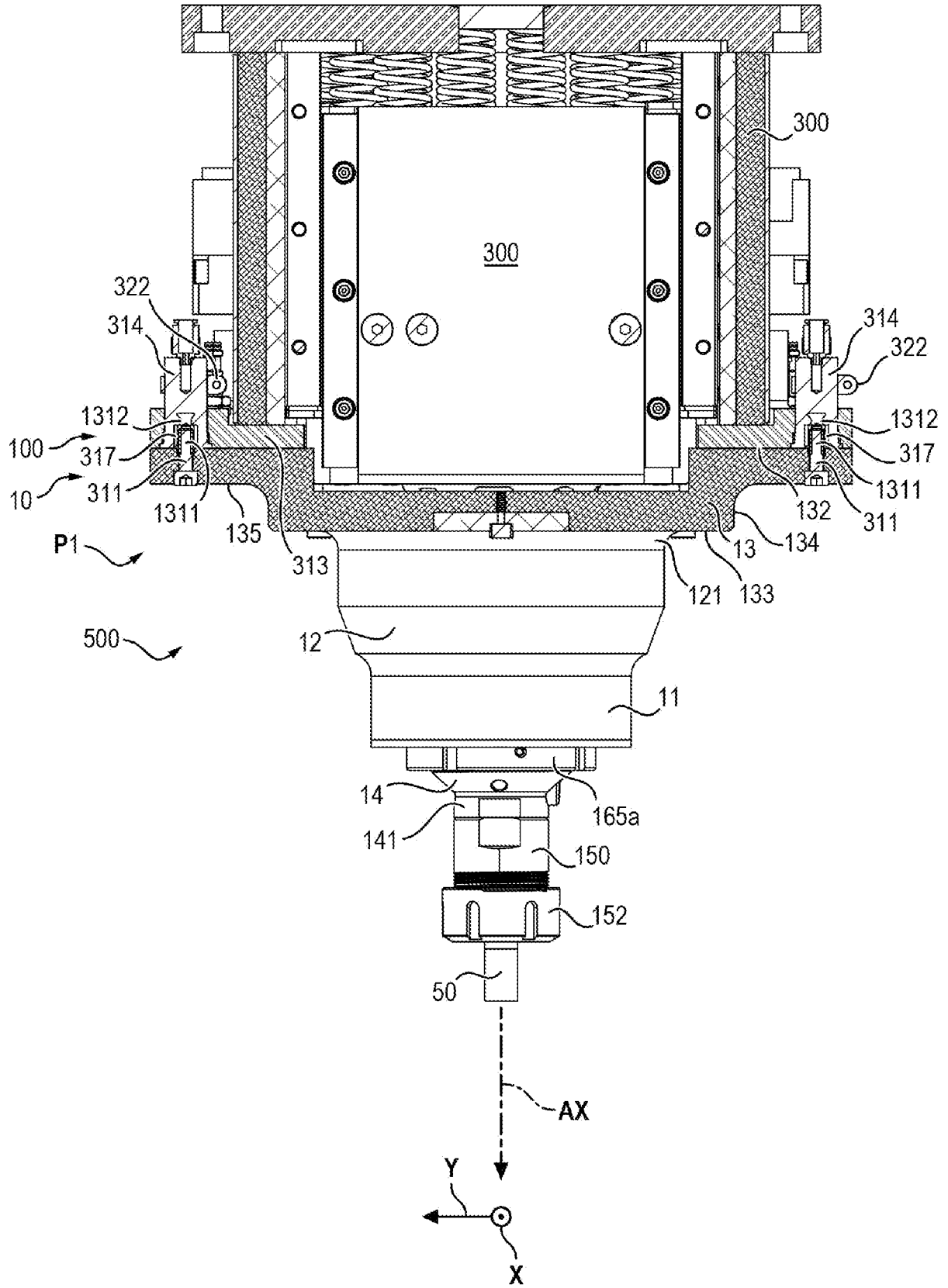
[Fig. 7]



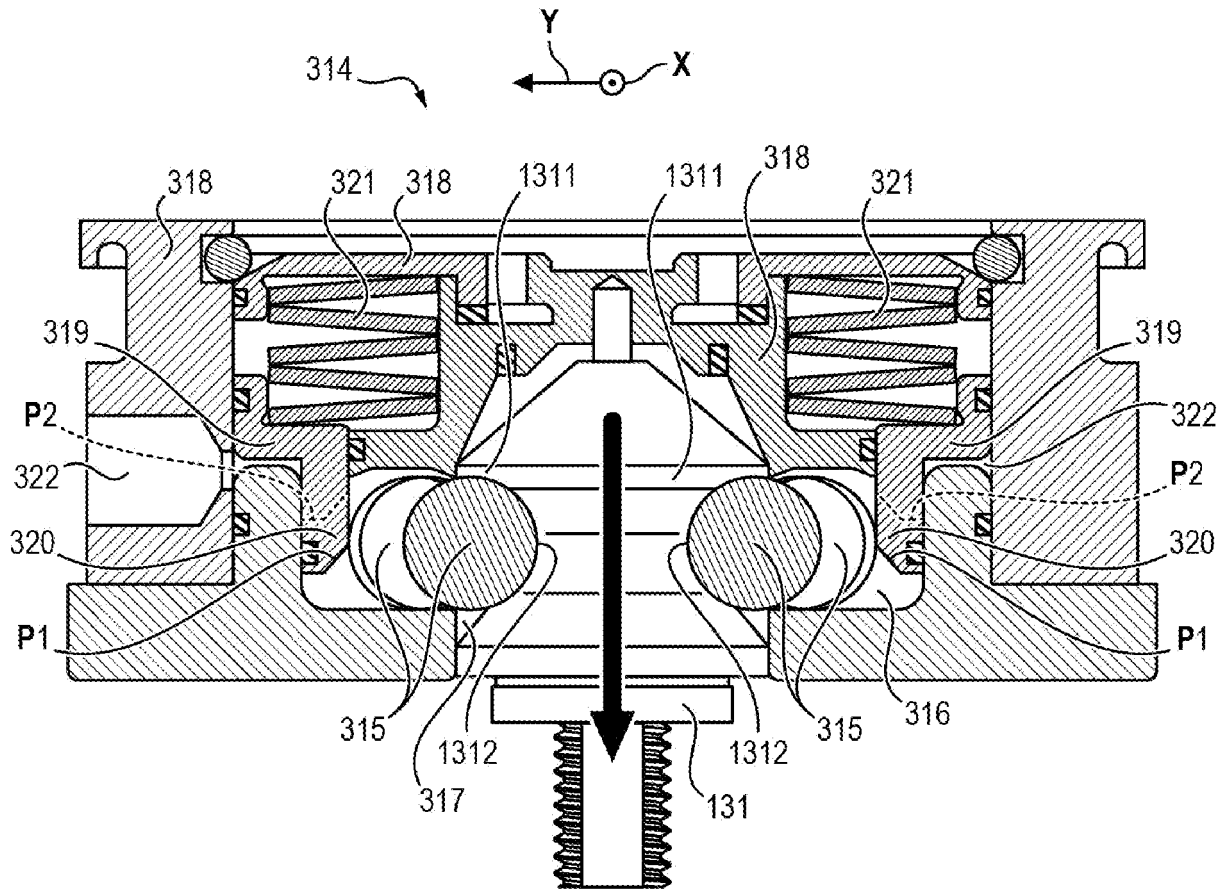
[Fig. 8A]



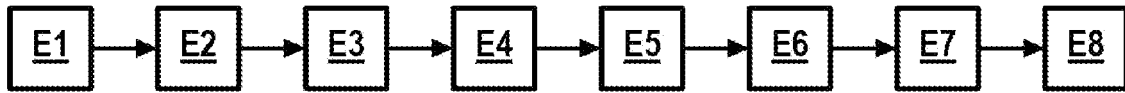
[Fig. 8B]



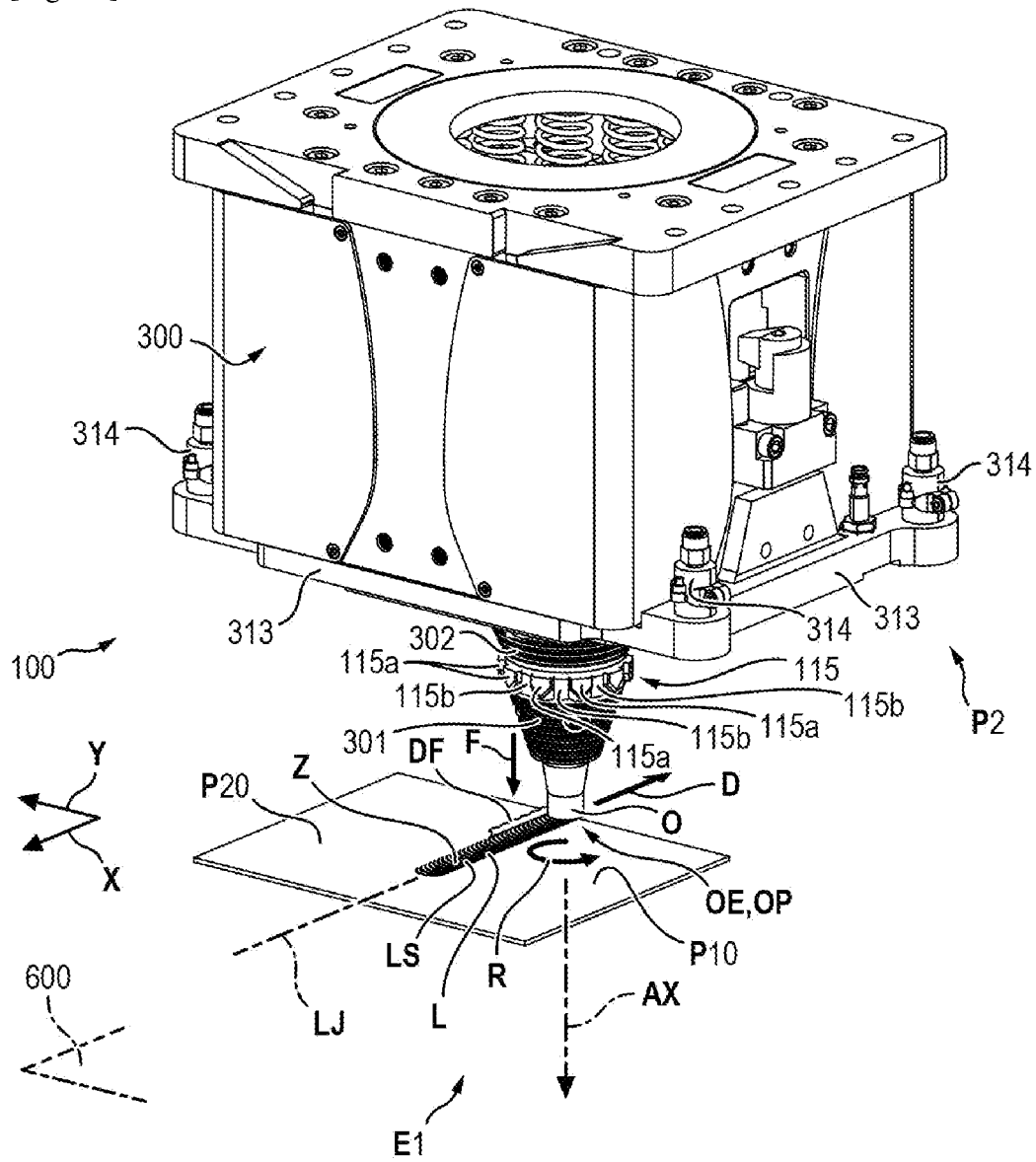
[Fig. 9]



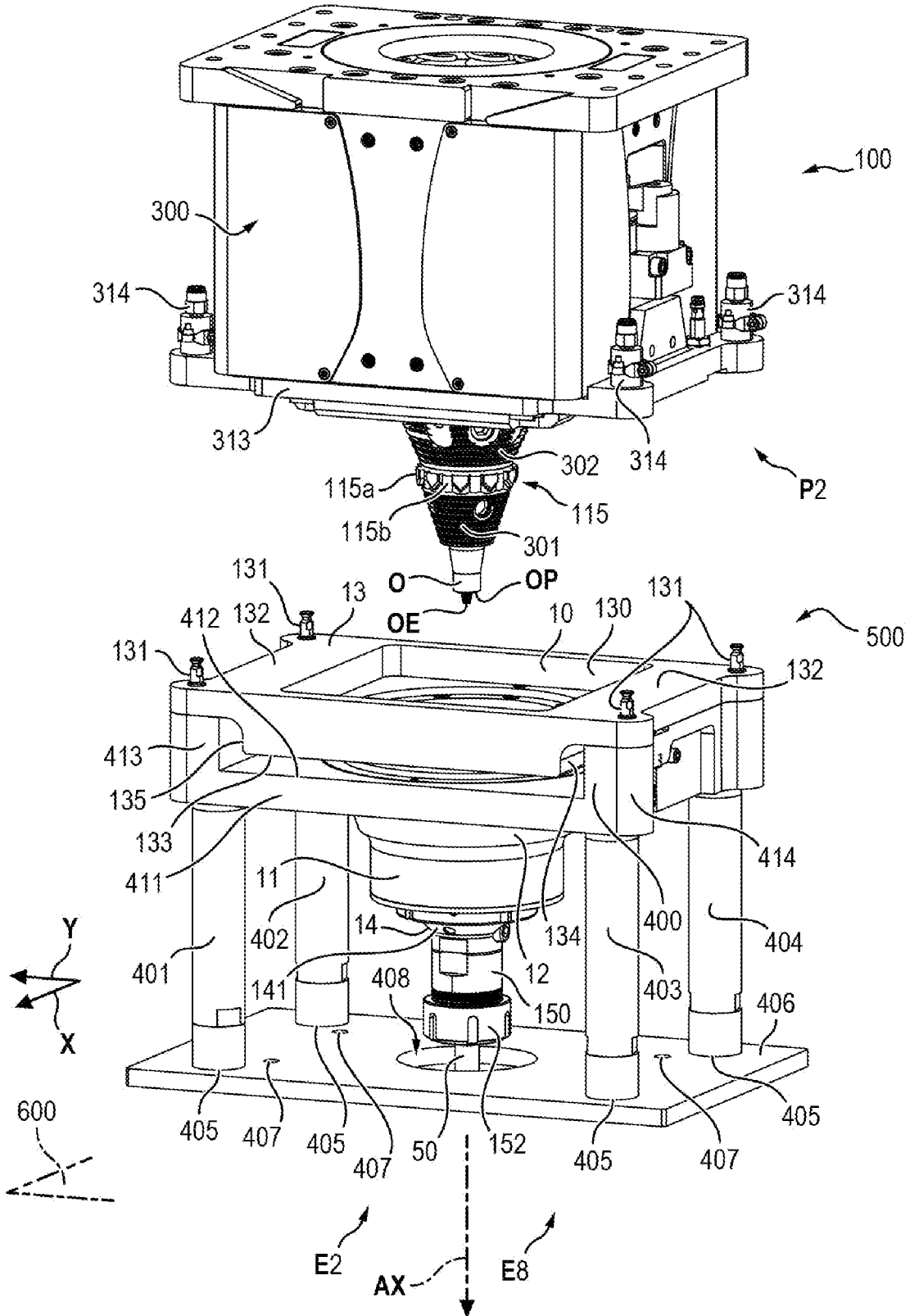
[Fig. 10]



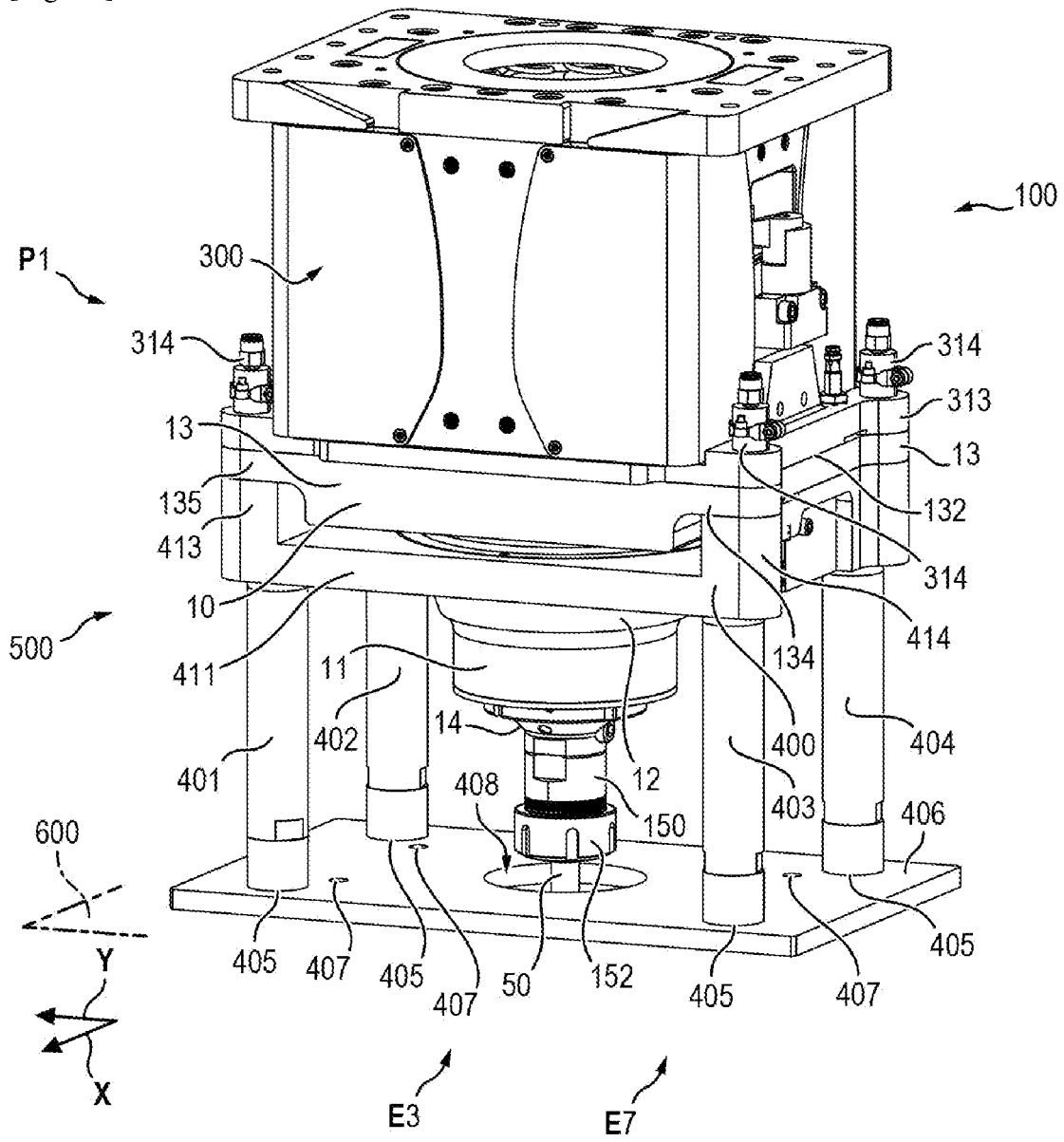
[Fig. 11]



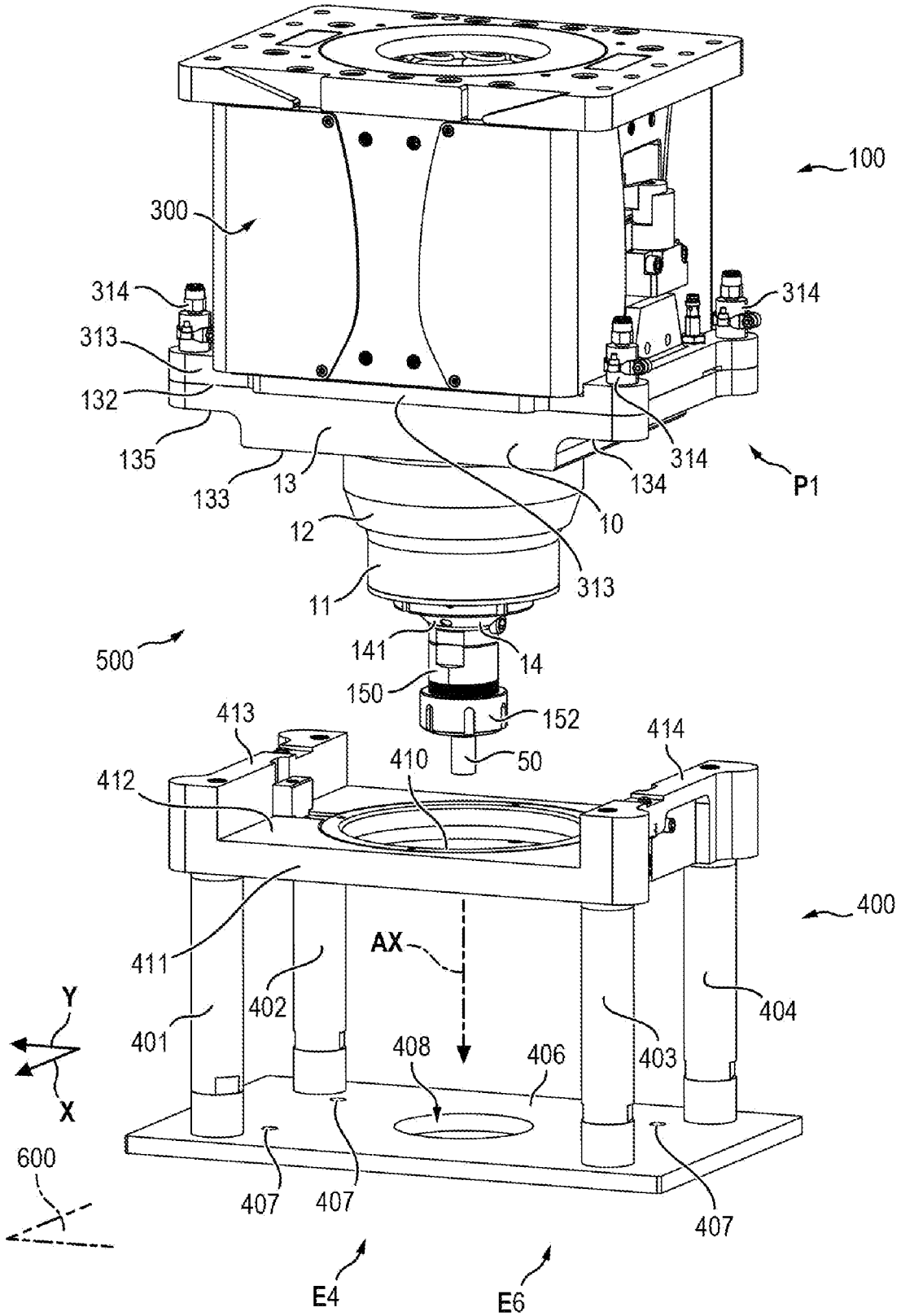
[Fig. 12]



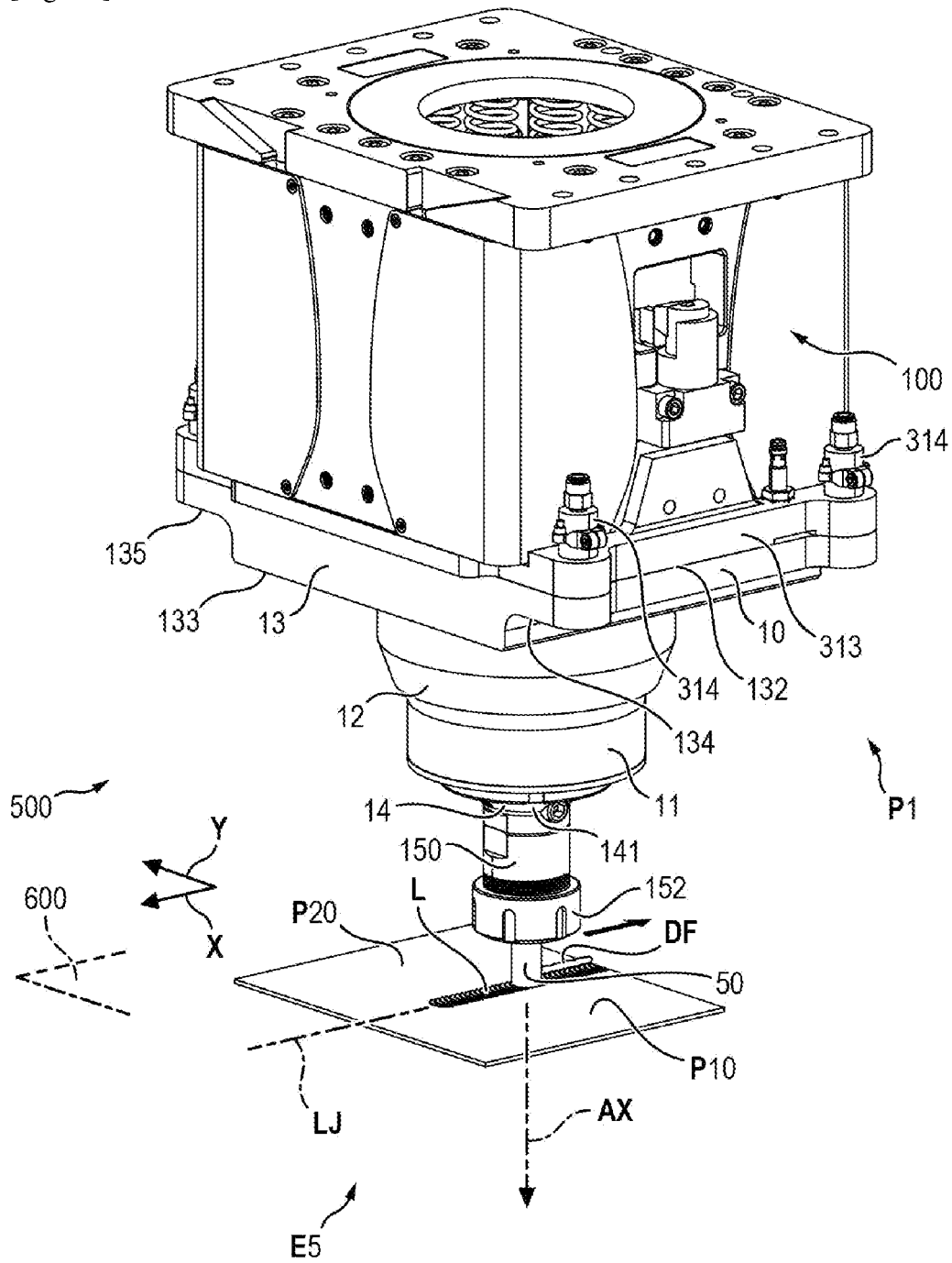
[Fig. 13]



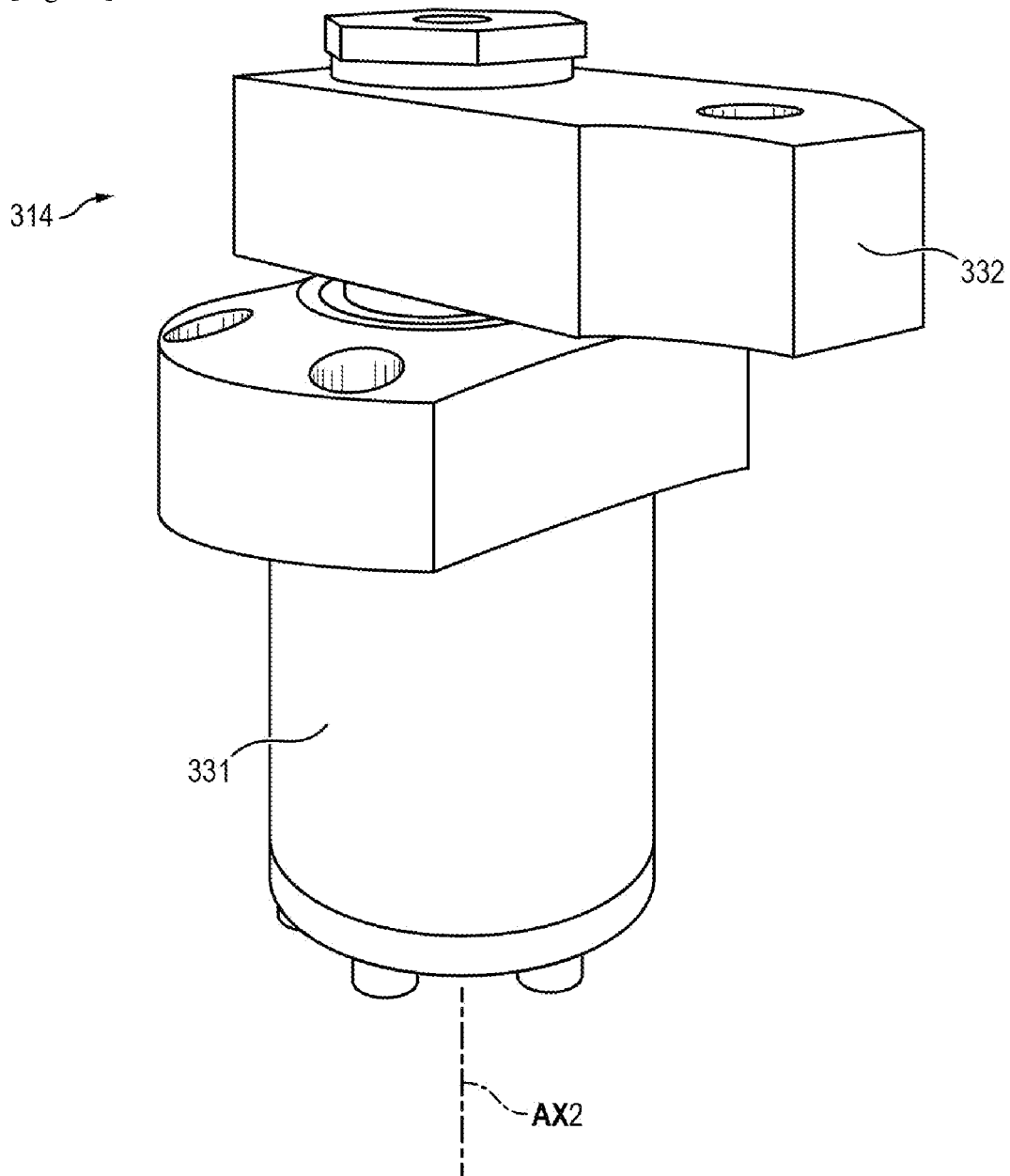
[Fig. 14]



[Fig. 15]



[Fig. 16]



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 902896
FR 2201172

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	WO 2017/102953 A1 (ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE RENNES ET AL.) 22 juin 2017 (2017-06-22)	1-11	B23K20/12
A	* abrégé; figure 1 * * page 7, ligne 25 - page 8, ligne 16; figure 4 *	12,20	
A	----- CN 105 750 725 A (NINGBO JINFENG WELDING & CUTTING MACHINERY MFT CO LTD) 13 juillet 2016 (2016-07-13) * abrégé; figures *	1,12,20	
A	----- US 2014/140779 A1 (M. BECKER ET AL) 22 mai 2014 (2014-05-22) * abrégé; revendications; figures *	1,12,20	
A	----- CN 204 470 674 U (UNIV JILIN) 15 juillet 2015 (2015-07-15) * abrégé; figures *	12	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			B23K
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
22 novembre 2022		Jeggy, Thierry	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 2201172 FA 902896**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **22-11-2022**
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 2017102953 A1	22-06-2017	EP 3389913 A1	24-10-2018
		ES 2798698 T3	11-12-2020
		FR 3045426 A1	23-06-2017
		WO 2017102953 A1	22-06-2017

CN 105750725 A	13-07-2016	AUCUN	

US 2014140779 A1	22-05-2014	DE 202012011021 U1	17-02-2014
		EP 2732956 A1	21-05-2014
		US 2014140779 A1	22-05-2014

CN 204470674 U	15-07-2015	AUCUN	
